



Comité syndical

Mardi 1er avril 2025, 18h

Firbeix, salle des fêtes

Dossier de séance

Photo : ©G. Mouly



Descubrir, Viure, Partatjar

Note d'information Révision de la Charte du Parc	p 5
--	-----

1 CHARTE – GOUVERNANCE – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

BUDGETS

Budget principal

1.1	Approbation du Compte Financier Unique 2024	p 7
1.2	Vote du report du résultat 2024	p 20
1.3	Vote du Budget primitif 2025	p 23

Budget annexe GEMAPI

1.4	Approbation du Compte Financier Unique 2024	p 35
1.5	Vote de l'affectation du résultat 2024	p 41
1.6	Vote du budget annexe 2025	p 42

PROGRAMME D'ACTIONS

1.7	Contrat de parc 23-26 – Programme d'actions 2025	p 47
-----	--	------

2 MILIEUX AQUATIQUES – GEMAPI

2.1	GEMAPI : cotisations 2025	p 52
2.2	Projet d'effacement du plan d'eau de Maziéras sur la Malencourie (Saint-Saud-Lacoussière)	p 54

3 FORÊT – AGRICULTURE – CIRCUITS COURTS

3.1	Participation du PNR PL au projet MIELLAT en tant que chef de file	p 55
-----	--	------

4 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.1	Adoption de la Trajectoire nationale de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC)	p 57
4.2	Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat (AREC)	p 58

Notes d'information

- Adaptation au changement climatique
 - Bilan des candidats au label Villes et villages étoilés et dépôt de la candidature au label Territoire Etoilé p 60
 - Prochaine rencontre autour de l'adaptation au changement climatique le 16 avril à Cussac p 62
- Culture, Tourisme
 - Exposition : Valorisation de l'itinérance « Grande Boucle du Parc » par la création contemporaine occitane et les métiers d'art p 63
- Biodiversité, Observatoire du territoire
 - Projet MEDITER : Mesurer l'Efficacité du Droit, Impacts et Temporalités des Energies Renouvelables p 64

Revue de presse

p 65

Note d'information – Révision de la charte du Parc

Elu référent : Pascal MÉCHINEAU

Point d'avancée du dossier Révision Charte

- Constitution d'un Groupe de travail (GT) Révision Charte.

Le travail rédactionnel devant reprendre, un GT réunissant les agents référents du Parc a été défini pour poursuivre et finaliser cette phase du projet. Il se réunit chaque mardi à compter du 11/03/2025.

- Projet de territoire : construire une vision du territoire d'ici 2041.

La Charte du Parc est composée de plusieurs documents, dont le « Projet de territoire » qui définit la vision politique portée par les élus à l'horizon 2041. Il s'agit de la pierre angulaire d'une révision réussie de la Charte.

En 2024, une réflexion menée par les élus de la Commission Charte, avec l'appui de la direction, avait permis d'esquisser un premier fil conducteur à ce projet de territoire. L'idée de « reliance » avait ainsi été proposée, mais demeurait encore conceptuelle et n'avait pas fait l'unanimité.

L'arrivée de la Chargée de mission Révision Charte a permis d'aborder cette définition avec un regard neuf, facilitant la reprise et l'approfondissement du travail engagé. L'objectif :

- Elaborer un fil conducteur au projet de territoire
- Proposer une approche plus concrète et lisible
- Offrir aux élus et techniciens une vision politique claire, compréhensible et intégrable, notamment dans les Fiches mesures de la future Charte.

Un temps de restitution du travail mené sur le projet de territoire du PNR PL est aujourd'hui proposé aux élus du Parc et des élus intercommunaux (documents annexés). Cette démarche vise à garantir une appropriation collective de ce projet avant sa présentation aux EPCI du territoire par les élus syndicaux.

Prochaine étape : présenter ce travail au Groupe de Travail (GT) Révision Charte afin d'alimenter la rédaction des Fiches mesures en cohérence avec les orientations politiques définies.

- Commission Révision Charte

La Commission Révision Charte a pour objet de partager et suivre le travail mené sur la révision de la Charte. Il est proposé de la voir enrichie de nouveaux élus qui pourraient apporter leur regard critique et constructif à son élaboration. Un appel est donc lancé aux élus des communes et EPCI qui souhaiteraient rejoindre la Commission.

- COPIL Révision Charte

Le COPIL Révision Charte se réunira pour une présentation du projet de territoire le **mercredi 09 avril 2025, 14h à la Coquille.**

Votre contact au Parc : Estelle DEBOMY – e.debomy@pnrpl.com
05 53 55 36 00

Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget principal du PNR PL

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU, 1er Vice-président

L'approbation du **Compte Financier Unique (CFU)** remplace l'approbation séparée du compte administratif et du compte de gestion. Désormais, avec le CFU, un seul document est soumis au vote après avoir été élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public. Le CFU permet de comparer les réalisations au regard des prévisions et détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Le CFU est présenté selon le sommaire suivant :

- 1 Présentation globale du CFU 2024
- 2 Présentation détaillée du CFU 2024
 - 2.1 Bilan de la section de fonctionnement
 - 2.1.1 Dépenses de fonctionnement
 - 2.1.2 Montant des recettes de fonctionnement :
 - 2.1.3 Bilan synthétique de la section de fonctionnement
 - 2.2 Bilan de la section d'investissement
 - 2.2.1 Dépenses d'investissement
 - 2.2.2 Recettes d'investissement
 - 2.2.3 Bilan synthétique de la section d'investissement
 - 2.2.4 Restes à réaliser 2024

1 PRESENTATION GLOBALE DU CFU 2024

Une synthèse du CFU vous est présentée :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	294 287,00	2 693 441,00	2 987 728,00
	Recettes réalisées (1)	B	146 301,78	2 524 044,63	2 670 346,41
	Restes à réaliser	C	55 327,62	-	55 327,62
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	723 772,01	3 167 381,55	3 891 153,56
	Dépenses réalisées (1)	E	134 455,72	2 736 736,98	2 871 192,70
	Restes à réaliser	F	100 443,00	-	100 443,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	11 846,06	- 212 692,35	- 200 846,29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	429 485,01	473 940,55	903 425,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	441 331,07	261 248,20	702 579,27
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 45 115,38	-	- 45 115,38
Résultat cumulé	Excédent /déficit	J=G + H + I	396 215,69	261 248,20	657 463,89

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

2 PRESENTATION DETAILLEE DU CFU 2024

2.1 BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)
011	Charges à caractère général	1 288 472,55	985 195,11	14 993,15	1 000 188,26	77,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 708 040,00	1 590 259,61	0,00	1 590 259,61	93,10
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	68 700,00	49 294,04	0,00	49 294,04	71,75
Total des dépenses de gestion		3 065 212,55	2 624 748,76	14 993,15	2 639 741,91	86,12
66	Charges financières	8 200,00	5 159,31	18,89	5 178,20	63,15
67	Charges spécifiques	4 500,00	4 439,06	0,00	4 439,06	98,65
Total des dépenses réelles et mixtes		3 077 912,55	2 634 347,13	15 012,04	2 649 359,17	86,08
042	Opérations ordre transf. entre sections	89 469,00	87 377,81	0,00	87 377,81	97,66
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		89 469,00	87 377,81	0,00	87 377,81	97,66
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		3 167 381,55	2 721 724,94	15 012,04	2 736 736,98	86,4
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0				
Total des dépenses de la section de fonctionnement		3 167 381,55	2 721 724,94	15 012,04	2 736 736,98	

En 2024, les principales dépenses sont :

2.1.1.1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre intègre deux grands types de dépenses :

- Celles indispensables au bon fonctionnement de la structure : frais de carburants, électricité, chauffage, fournitures d'entretien, fournitures administratives, assurances, frais de déplacements, frais d'affranchissement, de maintenance informatique, de télécommunication...Elles représentent un montant de 211 236 €.
- Celles qui permettent la réalisation du programme d'actions du PNR PL dont le programme Life Wild Bees pour 788 952 €.

2.1.1.2 Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre intègre les traitements et indemnités versés aux agents titulaires, aux contractuels, ainsi qu'aux stagiaires. Elles correspondent à l'animation territoriale, ingénierie de projet et au personnel administratif.

La répartition de cette ingénierie par axe de la charte est la suivante :

Axe de la Charte	Masse salariale	%
AXE I Milieux aquatiques	144 835,06	9%
AXE II Biodiversité	127 724,21	8%
AXE III Valorisation des ressources locales	255 909,59	16%
AXE IV Changement climatique et trame noire	83 420,44	5%
AXE V Identité et liens sociaux	211 671,83	13%
Fonctions supports	766 698,48	48%
Total général	1 590 259,61	100%

La ventilation de la masse salariale montre que 52 % est affecté à des axes de la Charte. Les fonctions supports comprennent l'encadrement, l'administration technique et financière du Parc, une part des missions d'ingénierie propre aux compétences d'un PNR, avis, évaluation et révision de charte notamment. Le versement CDAS (œuvres sociales) pour 11 080,82 €, au CNFPT et CDG pour 23 684,14 € sont également incluses dans ces fonctions.

2.1.1.3 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives aux indemnités des élus pour 34 616,89 et leurs frais de déplacement pour 1 125,00 € et les participations obligatoires.

2.1.1.4 Autres dépenses

Elles comprennent les items suivants :

- les charges financières (chapitre 66)

Ces dépenses correspondent au mandatement des intérêts de l'emprunt du réseau de sites touristiques du PNR PL.

- Les charges spécifiques (chapitre 67)

Elles correspondent aux titres annulés sur exercice antérieur : remboursement d'un trop perçu d'une subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de l'animation du Contrat territorial Milieux Aquatiques Vienne Médiane 2023 pour un montant de 4.439,06 €.

- Dotations aux amortissements (chapitre 042)

Ces dépenses constituent une opération d'ordre, ce qui signifie qu'elles sont compensées par une recette d'investissement destinée à anticiper le renouvellement du matériel (mobilier, informatique, logiciels...).

Les dotations aux amortissements ne sont pas comptabilisées dans les dépenses réelles.

→ Répartition en pourcentage des dépenses par chapitre par rapport au montant des dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CFU 2024	% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement
Charges à caractère général	1.000.188,26 €	37,75
Charges de personnel	1.590.259,61 €	60,02
Autres charges de gestion courante	49.294,04 €	1,86
TOTAL dépenses de gestion courante	2.639.741,91 €	99,63
Charges financières	5.178,20 €	0,20
TOTAL charges financières	5.178,20 €	0,20
Charges spécifiques	4.439,06 €	0,17
TOTAL charges spécifiques	4.439,06 €	0,17
TOTAL des dépenses réelles	2.649.359,17 €	100,00
Amortissements	87.377,81 €	
TOTAL amortissements	87.377,81 €	
TOTAL général	2.736.736,98 €	

2.1.2 MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)
013	Atténuations de charges	775,00	12 952,20	0,00	12 952,20	1 671,25
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	63 000,00	63 000,00	0,00	63 000,00	100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 593 951,00	2 137 413,22	270 547,81	2 407 961,03	92,83
75	Autres produits de gestion courante	1 250,00	3 266,40	0,00	3 266,40	261,31
Total des recettes de gestion		2 658 976,00	2 216 631,82	270 547,81	2 487 179,63	93,54
76	Produits financiers	0,00	1 050,00	0,00	1 050,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 350,00	0,00	1 350,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total des recettes réelles et		2 658 976,00	2 219 031,82	270 547,81	2 489 579,63	93,63
042	Opérations ordre transf. entre sections	34 465,00	34 465,00	0,00	34 465,00	100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total des recettes d'ordre		34 465,00	34 465,00	0,00	34 465,00	100
Total des recettes de		2 693 441,00	2 253 496,82	270 547,81	2 524 044,63	93,71
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		473 940,55				
Total des recettes de la section		3 167 381,55	2 253 496,82	270 547,81	2 524 044,63	

2.1.2.1 Atténuation de charges (chapitre 013)

Elles correspondent aux remboursements effectués par les assurances du Parc et par la Sécurité sociale dans le cadre des arrêts maladie, des congés de maternité des agents... Elles représentent **0,52%** des recettes réelles de fonctionnement.

2.1.2.2 Les produits des services du domaine (chapitre 70)

Cette ligne correspond à la mise à disposition par le Parc de temps agent pour la GEMAPI, ingénierie et administratif. Elles représentent **2,53%** des recettes réelles de fonctionnement.

2.1.2.3 Dotations, cotisations, subventions aux actions (chapitre 74)

Les cotisations statutaires des membres du Syndicat mixte du PNR PL et la dotation de l'État représentent **41,40%** des recettes réelles de fonctionnement.

Partenaires	Montant cotisations	% par rapport aux recettes des dotations	% par rapport au montant total des recettes réelles
Région N-A	608.564,16 €	59,04	24,44
Département 87	70 000,00 €	6,79	2,81
Département 24	70 000,00 €	6,79	2,81
Communes	60 418,93 €	5,86	2,43
Communautés de communes	60 418,93 €	5,86	2,43
Villes portes	31 303,18 €	3,05	1,26
État	130 000,00 €	12,61	5,22
TOTAL cotisations	1 030 705,20 €	100,00	41,10

Les subventions aux actions représentent **55,32%** des recettes réelles de fonctionnement.

Partenaires	Montant	% par rapport aux recettes du programme d'actions	% par rapport aux recettes réelles
Région	512.638,97 €	37,22	20,59
Etat	65.911,98 €	4,79	2,65
Union européenne	657.514,58 €	47,74	26,41
Départements	22.419,00 €	1,63	0,90
Autres organismes publics	118.771,30 €	8,62	4,77
Communes	0,00 €	0,00	0,00
Intercommunalités	0.00 €	0,00	0,00
TOTAL subventions PA	1.377.255,83 €	100	55.32

Le rattachement des recettes est réparti de la manière suivante :

Année	Action	N° dossier	Partenaire	Article	Montant Total
2024	PROGRAMME ACTIONS 2024 - S	33944820	Région	7472	152 950,00 €
2024	LIFE WILD BEES	-	CD24	7473	5 000,00 €
2024	EEDD 2023 - SOLDE	2024/291102	Région/Feder	74772	76 097,81 €
2024	CATZHE 2024 - SOLDE	2024-01044	AEAG	747888	36 500,00 €
TOTAL écritures de rattachement recettes 2024					270 547,81 €

2.1.2.4 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces recettes correspondent aux cotisations des bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc, aux remboursements d'avances de trésorerie par IPAMAC. Elles représentent **0,13%** des recettes réelles de fonctionnement.

2.1.2.5 Produits financiers (chapitre 76)

Ils correspondent à la cession de deux véhicules du Parc classés épave par l'assurance du syndicat mixte. Ils représentent **0.05%** des recettes réelles de fonctionnement.

2.1.2.6 Produits spécifiques (chapitre 77)

Ces recettes correspondent à des annulations partielles de mandat (dégrèvement taxe foncière récolte sinistre, remboursement sur l'achat d'un broyeur papier...). Elles représentent **0,05%** des recettes réelles de fonctionnement.

2.1.2.7 Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042)

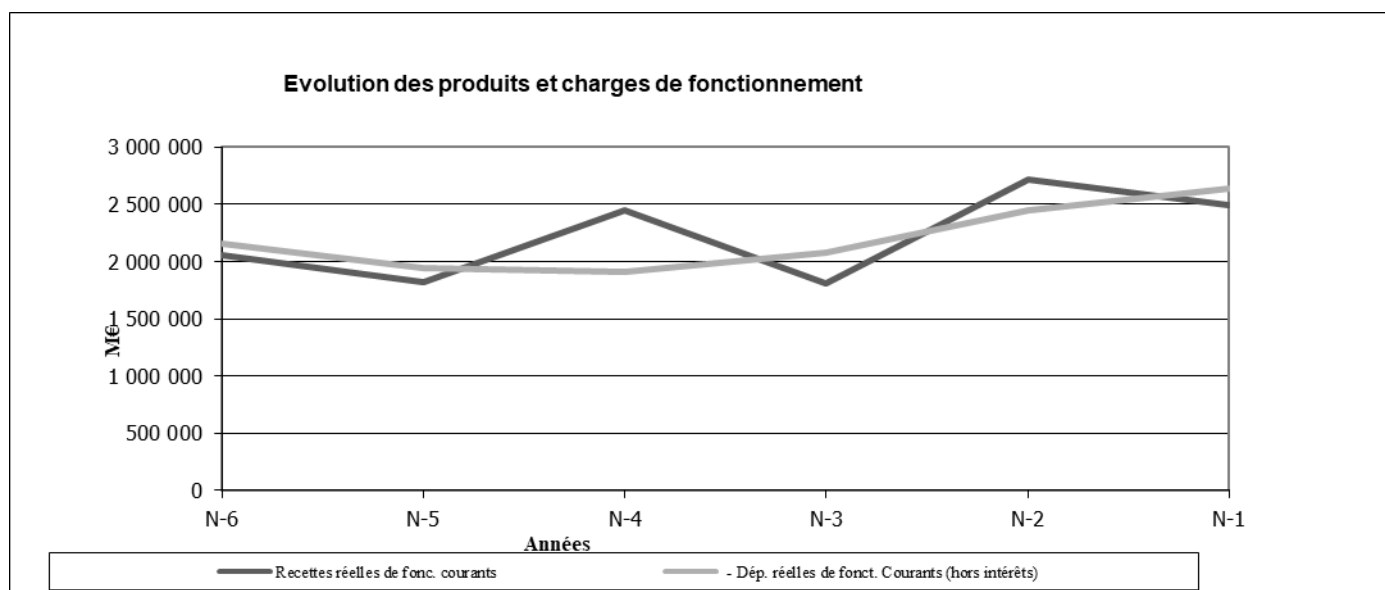
Elles représentent les écritures d'ordre entre section relative aux subventions amortissables.

2.1.3 BILAN SYNTHETIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau suivant résume les résultats 2024 de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement
Dépenses de l'exercice	2.736.736,98 €
Recettes de l'exercice	2.524.044,63 €
Résultats de l'exercice	-212.692,35 €
Excédent recettes reporté 2023	473.940,55 €
Résultat cumulé de la section	261.248,20 €

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles hors intérêts de 2019 à 2024, soit sur les 6 dernières années, est résumée dans le tableau et le graphe suivant :



Le graphique représente l'évolution des produits (recettes) et charges (dépenses) de fonctionnement sur plusieurs années (de N-6 à N-1).

Tendance générale :

Les recettes réelles de fonctionnement courant (courbe noire) et les dépenses réelles de fonctionnement courant hors intérêts (courbe grise) suivent une évolution relativement parallèle avec des variations d'amplitude.

Évolution des recettes :

Après une légère baisse entre 2019 et 2020, les recettes connaissent une augmentation irrégulière, atteignant une augmentation en 2021 (500 K€ programme Life). Elles diminuent en 2022.

L'augmentation de 2023 est dû à l'aide de l'Etat (100 K€ Life) et à l'inscription de produits rattachés (aides régionales et européennes).

Évolution des dépenses : Les dépenses connaissent une baisse en 2019 et 2020. Puis elles progressent régulièrement depuis 4 ans pour dépasser en 204 les 2,5 M€.

2.2 BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2.2.1.1 Synthèse des dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	129 125,00	61 066,35	47,29	28 630,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	155 504,12	12 882,10	8,28	5 960,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	312 780,89	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0	0,00
Total des dépenses d'équipement		597 410,01	73 948,45	12,38	34 590,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 213,00	10 212,03	99,99	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 831,00	15 830,24	100	0,00
Total des dépenses financières		26 044,00	26 042,27	99,99	0
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	65 853,00	0,00	0	65 853,00
Total des dépenses réelles d'investissement		689 307,01	99 990,72	14,51	100 443,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	34 465,00	34 465,00	100,00	0
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		34 465,00	34 465,00	100	0
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		723 772,01	134 455,72	18,58	100 443,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0			
Total des dépenses de la section d'investissement		723 772,01	134 455,72		100 443,00

2.2.1.2 Dépenses d'investissement réelles réalisées :

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Elles correspondent à :

- Acquisitions données Odonates pour 24 950,00 €
- Acquisitions droit images pour 1 500,00 €
- Film WB pour 13 355,76 €
- Site internet pour 15 758,59 €

- AMO du Mas Nadaud pour 5 502,00 €

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Acquisition de mobilier, renouvellement du matériel informatique, de matériel technique.

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Ils concernent le remboursement de l'emprunt contracté pour le réseau de sites.

Autres immobilisations financières

Elles concernent les avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre de nos engagements aux projets menés en inter Parc du Massif central.

Opérations pour compte de tiers (Compte 45)

Prévu au budget 2024, le marché de travaux pour l'effacement d'étangs relatifs à l'appel à projet zones humides de la Région/Agence de l'eau Adour-Garonne est reporté en 2025.

2.2.1.3 Dépenses d'investissement d'ordre réalisées :

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 40)

Elles concernent les amortissements des subventions d'investissement.

2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

2.2.2.1 Synthèse des recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12
13	Subventions d'investissement	124 821,00	28 317,42	22,69	5 938,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 144,00	14 143,17	99,99	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	65 853,00	16 463,38	25,00	49 389,62
Total des recettes réelles d'investissement		204 818,00	58 923,97	28,77	55 327,62
021	Virement de la section de fonctionnement	0	87 377,81	97,66	0
040	Opérations ordre transf. entre section	89 469,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		89 469,00	87 377,81	97,66	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		294 287,00	146 301,78	49,71	55 327,62
001 Solde d'exécution positif reporté		429 485,01			
Total des recettes de la section d'investissement		723 772,01	146 301,78		55 327,62

2.2.2.2 Recettes d'investissement réelles réalisées :

Subventions d'investissement (chapitre 13)

Cette recette est le solde de la subvention régionale d'investissement du programme d'actions 2023.

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)
Elles concernent le Fonds de compensation de la T.V.A (F.C.T.V.A)

Opérations pour comptes de tiers (chapitre 45)
Cette recette est l'avance de la subvention régionale concernant l'appel à projet zones humides 2023.

2.2.2.3 Recettes d'investissement d'ordre réalisées :

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 40)
Elles concernent les amortissements.

2.2.3 BILAN SYNTHETIQUE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau suivant résume les résultats 2024 de la section d'investissement en dépenses et en recettes :

	Investissement
Dépenses de l'exercice	134.455.72 €
Recettes de l'exercice	146.301,78 €
Résultats de l'exercice	11.846.06 €
Excédent recettes reporté 2023	429.485.01
Résultat cumulé de la section	441.331.07 €

2.2.4 RESTES A REALISER 2024

En dépenses : les RAR sont de 100 443 €, ils concernent les travaux effacement étangs dans le cadre de l'appel à projet zones humides, la création d'une sculpture sur la Grande boucle et l'acquisition de données sur les odonates.

En recettes : les RAR sont de 55 327,62 €, ils concernent une aide de l'AEAG pour les travaux d'effacement d'étangs et le solde de la subvention régional dans le cadre du Programme d'action 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 24_2024 du 19 mars 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il vous est proposé :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget principal du PNR PL ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Report des résultats 2024 - Budget principal du PNR PL

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU, 1er Vice-président

Considérant les éléments sur le résultat de l'exercice budgétaire 2024 suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser au 31/12/2024

▪ En dépenses :	100.443,00 €
▪ En recettes :	55.327,62 €
▪ Résultat d'exécution de l'exercice 2024 :	+ 11.846,06 €
▪ Résultat antérieur reporté :	+ 429.485,01 €
▪ Résultat cumulé section investissement :	+ 441.331,07 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ Résultat d'exécution de l'exercice 2024 :	- 212.692,35 €
▪ Résultat antérieur reporté :	+ 473.940,55 €
▪ Résultat cumulé section de fonctionnement :	+ 261.248,20 €

Il vous est proposé :

- De reporter l'excédent d'investissement 2024 d'un montant de **441.331,07 €** au 001 (section investissement recettes) au budget principal 2025 ;
- De reporter l'excédent de fonctionnement 2024 d'un montant de **261.248,20 €** au 002 (section fonctionnement recettes) au budget principal 2025 ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote du budget primitif 2025 du syndicat mixte PNR PL

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU, 1er Vice-président

Les orientations budgétaires 2025 ont été débattues lors de la séance du comité syndical du 5 mars dernier à Dournazac.

Le contexte budgétaire contraint et les orientations présentées lors du DOB ont peu évolué :

- Report excédentaire dans les deux sections ;
- Prise en compte d'une baisse de 16,3% de la dotation régionale en fonctionnement avec préparation d'une éventuelle décision modificative en fonction de l'adoption par la Région Nouvelle-Aquitaine d'un budget supplémentaire en juin réévaluant sa dotation ;
- Priorisation du maintien de l'animation territoriale sur l'ensemble des orientations de la Charte du Parc ;
- Finalisation du projet de Charte 2026-2041.

Considérant le DOB, les dernières écritures comptables 2024 et les dernières perspectives 2025, des ajustements minimes ont été effectués pour établir le budget primitif 2025 proposé.

La maquette complète du budget primitif 2025 est présentée en annexe du document de séance.

La présentation est en deux parties :

A) Présentation globale du Budget primitif 2025

B) Présentation détaillée du budget primitif 2025

B.1) Section de FONCTIONNEMENT

B.1.1) Fonctionnement dépenses

B.1.2) fonctionnement recettes

B.2) Section d'INVESTISSEMENT

B.2.1) Investissement dépenses

B.2.2) Investissement recettes

B.2.3) Synthèse section d'Investissement

A) PRESENTATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Fonctionnement :

		Dépenses	Recettes
Proposition	Crédits de fonctionnement proposés au titre du BP 2025	2.213.496,18 €	1.952.247,98 €
	+	+	+
Reports	Résultat 2024 de fonctionnement reporté	- €	261.248,20 €
	=	=	=
	TOTAL section de fonctionnement	2.213.496,18 €	2.213.496,18 €

Investissement :

		Dépenses	Recettes
Proposition	Crédits d'investissement proposés au titre du BP 2025	562.723,69	166.508,00 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser 2024	100.443,00 €	55.327,62 €
	Résultat d'investissement reporté	0,00 €	441.331,07 €
	=	=	=
	TOTAL section d'investissement	663.166,69 €	663.166,69 €
	TOTAL Budget 2025	2.876.662,87 €	2.876.662,87 €

o **Section de fonctionnement :**

Le Budget Primitif de fonctionnement proposé pour l'exercice 2025 est équilibré en dépenses et en recettes à 2.213.496,18 €. Il témoigne d'une volonté d'encadrer les dépenses de fonctionnement courantes pour maintenir l'animation territoriale du Parc et privilégier la mise en œuvre des actions prévues dans le programme d'actions 2025 qui sera contractualisé avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

La proposition d'une DM en juin est fortement envisagée. Une dotation régionale de 65 871 € permettra d'abonder les recettes du Parc et ainsi d'améliorer l'effet levier sur les autres aides notamment sur les fonds européens.

o **Section d'investissement :**

Le Budget Primitif d'investissement proposé pour l'exercice 2025 est en équilibre en dépenses et en recettes à 663.166,69 €.

B) PRESENTATION DETAILLEE DU BUDGET PRIMITIF 2025

B.1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

B.1.1) FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article	Libellé	BP+DM 2023	Réalisé 2023	BP+DM 2024	Réalisé 2024	Proposition BP 2025
011	Charges à caractère général	1 035 816,00	929 751,56	1 288 472,55	1 000 188,26	613 088,18
012	Charges de personnel	1 477 845,00	1 472 963,79	1 708 040,00	1 590 259,61	1 462 765,00
65	Autres charges de gestion courante	63 800,00	48 897,89	68 700,00	49 294,04	49 350,00
TOTAL dépenses de gestion courante		2 577 461,00	2 451 613,24	3 065 212,55	2 639 741,91	2 125 203,18
66	Charges financières	2 500,00	388,82	8 200,00	5 178,20	7 850,00
67	Charges spécifiques	31 034,11	30 451,69	4 500,00	4 439,06	10,00
TOTAL des dépenses réelles		2 610 995,11	2 482 453,75	3 077 912,55	2 649 359,17	2 133 063,18
042	Opérations d'ordre	78 677,00	78 676,23	89 469,00	87 377,81	80 433,00
TOTAL		2 689 672,11	2 561 129,98	3 167 381,55	2 736 736,98	2 213 496,18

Les dépenses de fonctionnement proposaient en 2025 (dépenses réelles + dotations aux amortissements) sont de **2.213.496,18 €**

(a) CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Elles comprennent l'ensemble des charges de fonctionnement (frais d'énergie, maintenance des matériels, entretien des locaux, primes d'assurance, entretien du matériel roulant, fournitures

administratives, frais d'affranchissement et frais téléphoniques) et les prestations qui relèvent de la mise en œuvre du programme d'actions 2025 et du programme LIFE Abeilles sauvages (restauration écologique, restauration de bocage, suivi des apidés...).

(b) CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Le coût salarial correspond à l'animation territoriale et aux fonctions supports.

La disponibilité de droit de 2 titulaires n'est pas prise en compte. Un poste lié au tourisme, un à la charte forestière et un dernier à la transition énergétique ne sont pas reconduits en 2025. La mission de 6 mois pour besoin occasionnel sur la trame noire pour finaliser les candidatures villes et villages étoilés prend fin en avril, elle n'est pas consolidée. Une partie des missions liées à ces postes est intégrée par les chargés de missions. Des réflexions complémentaires sur l'animation de la Charte forestière et sur la trame noire sont en cours.

(c) AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ces charges correspondent aux indemnités, aux frais de mission et cotisations retraites des membres du bureau exécutif ainsi qu'aux dépenses d'adhésion à certains organismes (Fédération des Parcs...). Elles comptent également les droits d'utilisation des concessions des logiciels ATD et Manatime.

(d) CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

Ces dépenses correspondent au mandatement des intérêts de la ligne de trésorerie auxquels s'ajoutent le remboursement des intérêts de l'emprunt pour le financement du réseau de sites d'accueil touristiques du Parc. En 2025, la ligne de trésorerie de 350 000 € fera l'objet d'une demande de renouvellement auprès du Crédit agricole.

(e) LES CHARGES SPECIFIQUES (CHAPITRE 67)

Une provision est prévue pour créer le chapitre si nécessité de régulation.

(f) OPERATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 042)

Ces opérations correspondent aux dotations aux amortissements des biens d'équipement et notamment le mobilier du réseau de sites.

(g) REPARTITION PAR CHAPITRE

La répartition en pourcentage des dépenses par chapitre par rapport au montant des dépenses réelles de fonctionnement est synthétisée dans le tableau suivant :

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement
Charges à caractère général	613 088,18 €	28,7%
Charges de personnel	1 462 765,00 €	68,6%
Autres charges de gestion courante	49 350,00 €	2,3%
TOTAL dépenses de gestion courante	2 125 203,18 €	99,6%
TOTAL charges financières	7 850,00 €	0,4%
TOTAL charges spécifiques	10,00 €	0,0%
TOTAL des dépenses réelles	2 133 063,18 €	100,0%
TOTAL amortissements	80 433,00 €	
TOTAL général	2 213 496,18 €	

B.1.2) FONCTIONNEMENT RECETTES

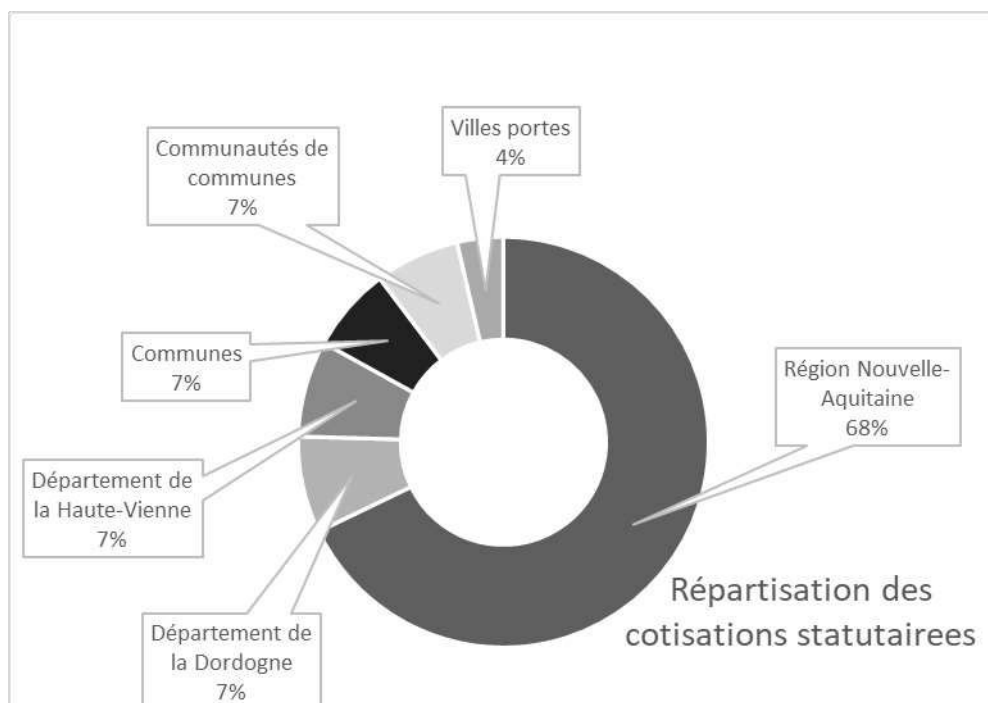
Article	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024	Propositions nouvelles 2025
13	Atténuation de charges	775,00	12 952,20	500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	63 000,00	63 000,00	67 287,98
74	Dotations subventions et participations	2 593 951,00	2 407 961,03	1 847 495,00
75	Autres produits de gestion courante	1 250,00	3 266,40	2 500,00
TOTAL recettes de gestion		2 658 976,00	2 487 179,63	1 917 782,98
TOTAL des recettes réelles		2 658 976,00	2 489 579,63	1 917 782,98
042	Opération d'ordre	34 465,00	34 465,00	34 465,00
TOTAL RECETTES		2 693 441,00	2 524 044,63	1 952 247,98
Excédent cumulé 2024				261 248,20
TOTAL recettes				2 213 496,18

Les recettes de fonctionnement prévues au BP 2025, incluant les recettes réelles, les quote-parts de subventions et l'excédent de fonctionnement reporté, sont estimées à 2 213 496,18 €.

(a) DOTATIONS, COTISATIONS, SUBVENTIONS AUX ACTIONS (CHAPITRE 74)

La base de calcul de la cotisation statutaires 2025 est fixée à **2.46 € / habitant**.

Adhérents	Montant cotisations statutaires 2025
Région Nouvelle-Aquitaine	624 840,00 €
Département de la Dordogne	70 000,00 €
Département de la Haute-Vienne	70 000,00 €
Communes	61 401,60 €
Communautés de communes	61 401,60 €
Villes portes	33 406,80 €
TOTAL	921 050,00 €



Le label PNR confère au Syndicat mixte une dotation annuelle de l'Etat (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires) qui s'élèvera en 2025 à 130 000 €.

Les dotations, cotisations, subventions attendues en fonctionnement 2025 sont détaillées dans le tableau suivant :

Partenaires	Actions	Montant
Etat	Solde PA 2024	8 500,00 €
	Avance PA 2025	6 000,00 €
	Dotation 2025	130 000,00 €
	Solde AHLM 2024	1 600,00 €
	Solde dotation spécifique 2024	4 000,00 €
	Life 2024	16 000,00 €
	MAEC 2024	5 438,00 €
	Solde MAEC 2023	1 721,00 €
	MAEC 2024	1 337,00 €
	MAEC 2024	6 121,00 €
	MAEC 2024	1 410,00 €
	FCTVA 2025 fonctionnement	148,00 €
TOTAL Etat		182 275,00 €
Région	Cotisation 2025	624 840,00 €
	Solde subvention PA 2024	152 950 rattachés à 2024
	Avance PA 2025	250 297,00 €
	Solde révision Charte 2024	50 000,00 €
	Solde Life années 2 et 3	34 000,00 €
	Avance Life année 4	29 000,00 €
	Solde exposition patrimoine	1 200,00 €
TOTAL Région		989 337,00 €
Subventions départements	Cotisations statutaires	140 000,00 €
	Life 2025 CD87	6 172,00 €
	Life 2024 CD24	5.000 € rattachés à 2024
	Life 2024 CD24	5 000,00 €
	Solde Edon 2024	3 992,80 €
	Avance Edon 2025	2 341,20 €
TOTAL Départements		157 506,00 €
Dotations participations communes ET vp	Cotisations communes et VP	94 808,00 €
TOTAL Communes et villes portes		94 808,00 €
Groupements de collectivités	Cotisations communauté de com	61 401,00 €
TOTAL Communauté de communes		61 401,00 €
EUROPE	Solde MCLN	48 799,00 €
	EEDD 2023	76.097,81 € rattachés à 2024
	Solde CFT 2015/2017	74 829,00 €
	Solde CFT 2018/2020	62 946,00 €
	Solde MAEC 2024	2 276,00 €
	Solde MAEC 2024	2 401,00 €
	Solde MAEC 2023	2 931,00 €
TOTAL Fonds européens		194 182,00 €
Autres organismes publics	Acompte CATZHE 2025 (AEAG)	56 977,00 €
	Solde CATZHE 2024 (AEAG)	36.500,00 € rattachés à 2024
	Solde Bivalves 2024 (AEAG)	5 150,00 €
	Solde CTMA 2024 (AELB)	5 390,00 €
	Acompte CTMA 2025 (AELB)	5 950,00 €
	Life (OFB)	50 000,00 €
	1er versement AACL (Ademe)	40 000,00 €
	Solde Biodiversité (IPAMAC)	4 519,00 €
TOTAL Autres organismes		167 986,00 €
TOTAL partenaires financiers		1 847 495,00 €

Détail des dotations, cotisations, subventions 2025 - PNRPL

(b) LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Ces dépenses concernent notamment les cotisations des bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc ainsi que le reclassement des produits exceptionnels tels que les remboursements des arrêts maladie par les assurances salariales du Parc et à l'annulation partielle de mandat (dégrèvement...).

(c) ATTENUATION DE CHARGES (CHAPITRE 13)

Ces recettes correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel.

(d) PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE (CHAPITRE 70)

Chaque année, les frais supportés par le budget principal pour le paiement des charges salariales du chargé de mission GEMAPI et autres dépenses font l'objet d'un « remboursement » du budget annexe vers le budget principal.

(e) OPERATION D'ORDRE

Cette somme correspond à l'amortissement des recettes d'investissement.

B.2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce budget est ambitieux. Il est dirigé par le montant des reports cumulés important. En section d'investissement, il aurait pu être proposé en suréquilibre. La trésorerie du Parc ne permettra pas de satisfaire les besoins en investissement en 2025 et ne permettra pas l'utilisation de l'ensemble des crédits budgétaires.

B.2.1) INVESTISSEMENT DEPENSES

Article	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025	RAR n-1
20	Immobilisations incorporelles	129 125,00 €	61 066,35 €	100 000,00 €	28 630,00 €
21	Immobilisations corporelles	155 504,12 €	12 882,10 €	222 890,78 €	5 960,00 €
23	Immobilisations en cours	312 780,89 €	0,00 €	125 057,91 €	0,00 €
TOTAL dépenses équipement		597 410,01 €	73 948,45 €	447 948,69 €	34 590,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	10 213,00 €	10 212,03 €	10 310,00 €	0,00 €
TOTAL dépenses financières		11 000,00 €	10 212,03 €	10 310,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	15 831,00 €	15 830,24 €	0,00 €	0,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	65 853,00 €	0,00 €	70 000,00 €	65 853,00 €
Total Opé Cpte de tiers		65 853,00 €	0,00 €	70 000,00 €	65 853,00 €
TOTAL dépenses réelles d'investissement		689 307,01 €	99 990,72 €	528 258,69 €	100 443,00 €
040	Opé d'ordre de transfert entre section	34 465,00 €	34 465,00 €	34 465,00 €	0,00 €
TOTAL dépenses ordre investissement		34 465,00 €	34 465,00 €	34 465,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		723 772,01 €	134 455,72 €	562 723,69 €	
RAR 2024				100 443,00 €	
TOTAL général				663 166,69 €	

(a) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (CHAPITRE 20)

Elles concernent les concessions et droits similaires (droits d'images, acquisition de logiciels...)

(b) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 21)

Elles concernent les dépenses relatives au matériel de transport, de bureau et d'informatique, de mobilier, d'installations générales. En 2025, l'achat de deux véhicules électriques pour un montant d'environ 70 000.00 € est prévu.

(c) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 23)

Elles concernent des dépenses relatives à la rénovation et à l'équipement de la Maison du Parc.

(d) OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS (CHAPITRE 45)

Elles correspondent aux travaux d'effacement d'étangs.

(e) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (CHAPITRE 16)

Cela concerne le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la réalisation du réseau de sites d'accueil touristiques du Parc.

(f) AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (CHAPITRE 27)

En 2025, pas d'avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat.

(g) OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (CHAPITRE 040/041)

C'est la dotation aux amortissements des subventions d'équipement.

(h) RESTE A REALISER 2024

Les RAR sont de 100 443 €, comme nous l'avons vu lors de l'adoption du CFU, ils concernent les travaux effacement étangs dans le cadre de l'appel à projet zones humides, la création d'une sculpture sur la Grande boucle et l'acquisition de données sur les odonates.

B.2.2) INVESTISSEMENT RECETTES

Article	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024	Proposition nouvelles 2025	RAR
13	Subventions d'investissement	124 821,00 €	28 317,42 €	10 000,00 €	5 938,00 €
TOTAL recettes équipement		124 821,00 €	28 317,42 €	10 000,00 €	5 938,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 144,00 €	14 143,17 €	6 075,00 €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL recettes financières		14 144,00 €	14 143,17 €	6 075,00 €	- €
45	Comptabilité distincte rattachée	65 853,00 €	16 463,38 €	70 000,00 €	49 389,62 €
TOTAL Op. Cpte de tiers		65 853,00 €	16 463,38 €	70 000,00 €	49 389,62 €
TOTAL des recettes réelles		204 818,00 €	58 923,97 €	86 075,00 €	55 327,62 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	89 469,00 €	87 377,81 €	80 433,00 €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
TOTAL recettes d'ordre d'investissement		89 469,00 €	87 377,81 €	80 433,00 €	0,00 €
TOTAL		294 287,00 €	146 301,78 €	166 508,00 €	55 327,62 €
Excédent reporté 2024 (429.485,01 € + 11.846,06 €)				441 331,07 €	
RAR 2024				55 327,62 €	
TOTAL général				663 166,69 €	

(a) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 13)

Elles concernent les aides perçues sur les opérations d'équipement réalisées. Subvention régionale au titre des actions du programme d'actions 2025 (Atlas des odonates : recensement des espèces du Parc et évaluation des enjeux patrimoniaux et Stratégie de biodiversité : expertises complémentaires pour accompagner l'analyse du territoire et prioriser les enjeux patrimoniaux) et de subvention régionale pour les opérations pour compte de tiers.

(b) DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE : F.C.T.V.A (CHAPITRE 10)

Elles correspondent au reversement du fonds de compensation à la T.V.A.

(c) OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (CHAPITRE 040)

Il s'agit de la dotation aux amortissements soit 80.433 €.

(d) RAR ET REPORT DE 2024

Les 55 327,62 € de RAR concernent une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) pour les travaux d'effacement d'étangs et le solde de la subvention régionale dans le cadre du Programme d'action 2024.

L'excédent de 2024 est reporté pour 441.331,07 €.

B.2.3) SYNTHESE SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2025 est synthétisée dans le tableau suivant :

Dépenses	562.723,69 €
RAR 2024	100.443,00 €
TOTAL dépenses	663.166,69 €
Recettes	166.508,00 €
RAR 2024	55.327,62 €
Excédent cumulé 2024	441.331,07 €
TOTAL recettes	663.166,69 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312.1 relatif au vote du budget primitif ;

Vu le rapport présenté lors du comité syndical du 05 mars 2025 portant sur les orientations budgétaires 2025 ;

Vu le présent exposé ;

Il vous est proposé :

- De voter le budget primitif 2025 du PNR PL ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

ANNEXE -
Proposition budgétaire 2025 par articles - PNR Périgord-Limousin
1/2

Article	Libellé	Prévu 2023	CA 2023	Prévu 2024	CFU 2024	Budget 2025
6045	Achat d'études, prestation de services	15 000,00 €	0,00 €			20 000,00 €
605	Achat matériel équipements et travaux	100 000,00 €	0,00 €			
60611	Eau et assainissement	200,00 €	1 048,09 €	1 200,00 €	296,50 €	500,00 €
60612	Energie électricité	5 700,00 €	5 895,54 €	6 200,00 €	5 700,53 €	6 000,00 €
60621	Combustibles	10 000,00 €	9 657,86 €	10 100,00 €	7 595,58 €	9 000,00 €
60622	Carburants	8 000,00 €	6 627,80 €	7 500,00 €	4 778,78 €	5 000,00 €
60623	Alimentation	2 800,00 €	3 469,54 €	3 000,00 €	4 052,42 €	3 500,00 €
60624	Produits de traitement	0,00 €	441,06 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	13 000,00 €	21,61 €	17 100,00 €	114,63 €	100,00 €
60631	Fournitures d'entretien	1 600,00 €	1 597,25 €	1 600,00 €	1 042,70 €	1 100,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	11 000,00 €	8 442,03 €	12 000,00 €	33 483,30 €	10 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 149,77 €	0,00 €
60636	Vêtements de travail	6 000,00 €	3 639,68 €	6 000,00 €	659,48 €	2 500,00 €
6064	Fournitures administratives	3 800,00 €	6 715,36 €	6 000,00 €	5 179,46 €	6 500,00 €
6065	Livres, disques...	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6068	Autres matières et fournitures	6 500,00 €	5 131,43 €	30 000,00 €	875,90 €	100,00 €
6132	Locations immobilières	2 000,00 €	1 570,00 €	1 800,00 €	3 254,00 €	3 500,00 €
6135	Locations mobilières	29 000,00 €	16 341,31 €	0,00 €	1 401,12 €	3 400,00 €
61358	Autres locations mobilières	0,00 €	0,00 €	14 650,00 €	4 188,57 €	8 500,00 €
61521	Entretien de terrains	10 000,00 €	70 616,00 €	270 000,00 €	279 562,31 €	5 000,00 €
615221	Entretien bâtiments publics	1 500,00 €	902,66 €	1 500,00 €	4 036,12 €	3 600,00 €
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00 €	6 758,04 €	7 500,00 €	5 831,25 €	4 000,00 €
61558	Entretien réparation autres biens	1 200,00 €	4 188,86 €	3 500,00 €	5 925,38 €	5 000,00 €
6156	Maintenance	23 000,00 €	24 144,47 €	25 000,00 €	31 083,06 €	32 000,00 €
6161	Assurances multirisques	0,00 €		15 000,00 €	14 912,98 €	15 000,00 €
6168	Autres	47 000,00 €	45 547,60 €	34 000,00 €	32 101,11 €	36 000,00 €
617	Etudes et recherches	226 066,00 €	169 637,00 €	198 662,55 €	89 150,55 €	127 254,25 €
6182	Documentation générale et technique	2 000,00 €	1 441,62 €	1 500,00 €	1 026,00 €	1 100,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	7 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	2 570,00 €	2 500,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	6 000,00 €	4 472,48 €	4 500,00 €	3 908,67 €	3 500,00 €
6188	Autres frais divers			0,00 €	1 152,00 €	1 200,00 €
6226	Autres honoraires conseils	0,00 €		2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			0,00 €	203,65 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	10 000,00 €	7 527,60 €	11 500,00 €	7 376,21 €	5 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00 €	381,74 €	1 000,00 €	366,00 €	3 000,00 €
6234	Réceptions			16 830,00 €	19 072,95 €	10 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	65 000,00 €	85 307,29 €	88 815,00 €	30 810,50 €	13 000,00 €
6237	Publications	10 000,00 €	4 330,32 €	4 000,00 €	0,00 €	500,00 €
6238	Frais divers de publicité	215 000,00 €	239 882,39 €	313 705,00 €	267 160,77 €	167 000,00 €
6241	Transports de biens			0,00 €	613,80 €	500,00 €
6247	Transports collectifs	0,00 €	292,00 €	300,00 €	1 017,00 €	500,00 €
6256	Voyages et déplacements	6 000,00 €	5 019,77 €	51 800,00 €	48 768,33 €	34 033,93 €
6256	Missions	42 000,00 €	43 046,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6257	Réceptions	32 000,00 €	37 756,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00 €	21 687,89 €	22 000,00 €	5 638,34 €	6 000,00 €
6262	Frais de télécommunication	16 000,00 €	17 918,15 €	30 000,00 €	17 482,89 €	19 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	1 060,00 €	1 060,00 €	2 100,00 €	1 100,00 €
6281	Concours divers	29 500,00 €	42 957,51 €	43 100,00 €	36 145,21 €	31 500,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux			0,00 €	100,00 €	0,00 €
6284	Redevances pour services rendus	0,00 €	165,50 €	100,00 €	175,04 €	0,00 €
62875	Aux communes membres du GFP	0,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6288	Divers services extérieurs	47 000,00 €	20 524,81 €	20 000,00 €	17 111,40 €	5 000,00 €
63512	Taxes foncières	950,00 €	997,00 €	1 000,00 €	1 014,00 €	1 100,00 €
011	Charges à caractère général	1 035 816,00 €	929 751,56 €	1 288 472,55 €	1 000 188,26 €	613 088,18 €
6218	Autre personnel extérieur	500,00 €	8 132,14 €	0,00 €	198,20 €	0,00 €
6336	Cotisation CDG et CNFPT	27 500,00 €	21 864,22 €	24 000,00 €	23 684,14 €	22 000,00 €
6332	Cotisations versée au FNAL	845,00 €	925,28 €	1 000,00 €	1 003,87 €	1 000,00 €
6333	Participation employeurs à la formation professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	750,00 €	1 000,00 €
6338	Autres impôts, taxes	2 650,00 €	2 791,43 €	3 200,00 €	3 024,79 €	3 100,00 €
64111	Rémunération titulaires	422 000,00 €	417 235,88 €	368 000,00 €	354 006,24 €	342 000,00 €
64112	Personnel titulaire SFT	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	5 065,85 €	2 778,00 €
64113	Personnel titulaire NBI	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €	9 869,07 €	8 537,00 €
64118	Personnel titulaire Autres indemnités	0,00 €	0,00 €	111 000,00 €	105 032,44 €	104 096,00 €
64131	Rémunération non titulaires	650 000,00 €	617 924,16 €	648 000,00 €	549 453,48 €	490 000,00 €
64132	Rémunération non titulaires SFT	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	2 439,03 €	3 104,00 €
64136	Rémunération non titulaires Indemnités	0,00 €	0,00 €	0,00 €	469,11 €	0,00 €
64138	Rémunération non titulaires primes	0,00 €	0,00 €	98 500,00 €	102 848,65 €	86 500,00 €

ANNEXE -
Proposition budgétaire 2025 par articles - PNR Périgord-Limousin
2/2

Article	Libellé	Prévu 2023	CA 2023	Prévu 2024	CFU 2024	Budget 2025
6451	Cotisation URSSAF	214 000,00 €	236 623,71 €	239 000,00 €	252 250,35 €	225 000,00 €
6453	Cotisations caisse de retraite	119 000,00 €	122 936,94 €	142 000,00 €	140 500,20 €	136 000,00 €
6454	Cotisations Assedic	25 000,00 €	24 556,56 €	26 000,00 €	26 067,80 €	24 000,00 €
6456	Versement au FNC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes	15 000,00 €	18 427,92 €	13 300,00 €	11 484,44 €	11 500,00 €
6475	Médecine du travail	0,00 €	30,00 €	40,00 €	30,00 €	50,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	1 350,00 €	1 515,55 €	2 000,00 €	2 081,95 €	2 100,00 €
6488	Autres charges du personnel	0,00 €	0,00 €			
012	Charges de personnel	1 477 845,00 €	1 472 963,79 €	1 708 040,00 €	1 590 259,61 €	1 462 765,00 €
65132	Prix	0,00 €	0,00 €	0,00 €	384,00 €	0,00 €
6518	Redevances Concessions	20 000,00 €	10 181,24 €	11 600,00 €	4 591,50 €	5 000,00 €
65188	Primes, lots	0,00 €	0,00 €	0,00 €	480,00 €	0,00 €
6531	Indemnités	36 000,00 €	34 722,68 €	37 500,00 €	34 616,89 €	35 300,00 €
6532	Frais de mission	500,00 €	647,46 €	1 000,00 €	1 225,50 €	1 300,00 €
6533	Cotisation retraite	2 100,00 €	2 045,27 €	2 200,00 €	1 993,31 €	2 200,00 €
6535	Formation	1 400,00 €	1 300,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65811	Droits d'utilisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 115,86 €	1 200,00 €
65818	Autres redevances pour concessions	0,00 €	0,00 €	13 200,00 €	4 052,04 €	4 200,00 €
6583	Intérêts moratoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40,00 €	150,00 €
65888	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	1,24 €	1 000,00 €	794,94 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	63 800,00 €	48 897,89 €	68 700,00 €	49 294,04 €	49 350,00 €
TOTAL dépenses de gestion courante		2 577 461,00 €	2 451 613,24 €	3 065 212,55 €	2 639 741,91 €	2 125 203,18 €
66111	Charges financières	1 000,00 €	378,82 €	1 200,00 €	282,37 €	300,00 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18,89 €	50,00 €
6615	Intérêts des C/courants et droits	1 500,00 €	0,00 €	7 000,00 €	4 876,94 €	7 500,00 €
6688	Autres	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières	2 500,00 €	388,82 €	8 200,00 €	5 178,20 €	7 850,00 €
6711	Intérêts moratoires	100,00 €	0,00 €			
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion		0,00 €			
673	Titres annulés	30 934,11 €	30 451,69 €	4 500,00 €	4 439,06 €	10,00 €
678	Autres charges exceptionnels					
67	Charges exceptionnelles	31 034,11 €	30 451,69 €	4 500,00 €	4 439,06 €	10,00 €
TOTAL des dépenses réelles		2 610 995,11 €	2 482 453,75 €	3 077 912,55 €	2 649 359,17 €	2 133 063,18 €
6761	Différences sur réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 350,00 €	0,00 €
6811	Dotations aux amortissements	78 677,00 €	78 676,23 €	89 469,00 €	86 027,81 €	80 433,00 €
042	Opérations d'ordre	78 677,00 €	78 676,23 €	89 469,00 €	87 377,81 €	80 433,00 €
TOTAL		2 689 672,11 €	2 561 129,98 €	3 167 381,55 €	2 736 736,98 €	2 213 496,18 €

Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe GEMAPI du PNR PL

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS, Vice-président

1. PRESENTATION GLOBALE DU CFU 2024

Une synthèse du CFU vous est présentée :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	302 611,00	80 950,00	383 561,00
	Recettes réalisées	B	98 944,12	66 769,17	165 713,29
	Restes à réaliser	C	195 266,88		195 266,88
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	302 611,00	80 950,00	383 561,00
	Dépenses réalisées	E	7 675,50	66 769,17	74 444,67
	Restes à réaliser	F	286 535,50		286 535,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	91 268,62	0,00	91 268,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	91 268,62	0,00	91 268,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-91 268,62	0,00	-91 268,62
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0

2. PRESENTATION DETAILLEE DU CFU 2024

1.1 BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE						
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations M andats émis	Rattachement s (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)
011	Charges à caractère général	17 926,87	3 746,04	0,00	3 746,04	20,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 000,00	63 000,00	0,00	63 000,00	100,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	23,13	23,13	0,00	23,13	100,00
Total des dépenses de gestion des services		80 950,00	66 769,17	0,00	66 769,17	82,48
Total des dépenses réelles et mixtes		80 950,00	66 769,17	0,00	66 769,17	82,48
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		80 950,00	66 769,17	0,00	66 769,17	82,48
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0				
Total des dépenses de la section de fonctionnement		80 950,00	66 769,17	0	66 769,17	

1.1.1.1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre intègre les dépenses indispensables au bon fonctionnement de la structure : frais de carburants, électricité, chauffage, fournitures d’entretien, fournitures administratives, assurances, frais de déplacements, frais d’affranchissement, de maintenance informatique, de télécommunication...

1.1.1.2 Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre intègre les traitements et indemnités versés à l’agent titulaire en charge de l’animation GEMAPI. Ils comprennent également une partie de la rémunération des agents du service administratif et financier en charge du budget GEMAPI.

1.1.1.3 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ils correspondent à l’annulation d’une écriture prévisionnelle de rattachement d’une recette de l’AEAG de l’année 2023.

1.1.1.4 Répartition en pourcentage des dépenses par chapitre par rapport au montant des dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CFU 2024	% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement	% par rapport aux dépenses de gestion courante
Charges à caractère général	3.746,04 €	5,61	5,61
Charges de personnel	63.000,00 €	94,35	94,35
Autres charges de gestion courante	23,13 €	0,04	0,04
TOTAL dépenses de gestion courant	66.769,17 €	100	100
Charges financières	0,00 €	0	
TOTAL charges financières	0,00 €	0	
Charges spécifiques	0,00 €	0	
TOTAL charges spécifiques	0,00 €	0	
TOTAL des dépenses réelles	66.769,17 €	100	
Amortissements	0,00 €		
TOTAL amortissements	0,00 €		
TOTAL général	66.769,17 €		

1.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	195,00	0,00	195,00	0,00
74	Autres produits de gestion courante	80 950,00	51 730,19	14 843,98	66 574,17	82,24
Total des recettes de gestion des services		80 950,00	51 925,19	14 843,98	66 769,17	82,48
Total des recettes réelles et mixtes		80 950,00	51 925,19	14 843,98	66 769,17	82,48
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		80 950,00	51 925,19	14 843,98	66 769,17	82,48
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0				
Total des recettes de la section de fonctionnement		80 950,00	51 925,19	14 843,98	66 769,17	

1.1.1.5 Dotations, cotisations, subventions aux actions (chapitre 74)

La répartition des subventions est la suivante :

Partenaires	Montant
Département de la Dordogne	3.440,00 €
Autres organismes publics (AEAG)	31.660,98 €
Intercommunalités	31.473,19 €
TOTAL	66.574,17 €

1.1.1.6 Les produits des services du domaine (chapitre 70)

Ces recettes proviennent de la vente du livre sur la Dronne.

1.1.1.7 Rattachement

Les recettes d'un montant de **14.843.98 €** provenant du solde de la subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'animation GEMAPI 2024 sont proposées en rattachement.

1.2 BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES REALISEES :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12
23	Immobilisations en cours	8 400,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 400,00	0,00	0	0
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	294 211,00	7 675,50	2,61	286 535,50
Total des dépenses réelles d'investissement		302 611,00	7 675,50	2,54	286 535,50
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		302 611,00	7 675,50	2,54	286 535,50
001 Solde d'exécution négatif reporté		0			
Total des dépenses de la section d'investissement		302 611,00	7 675,50		286 535,50

1.1.1.8 Immobilisation (chapitre 23)

Cela correspond à la mise à jour du PRO pour les travaux de Maziéras. Cette dépense est affectée en opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

1.1.1.9 Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

Une décision modificative validée lors du Comité syndical du 26 juin 2024 a permis une ouverture de crédit de 234.000 € pour les travaux de Maziéras et l'appel à projet de la Région sur les Zones Humides.

1.1.1.10 Reste à réaliser

286.535,50 € de restes à réaliser 2024 concernant les travaux étangs et Maziéras.

1.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES REALISEES :

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12
13	Subventions d'investissement	8 400,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	294 211,00	98 944,12	33,63	195 266,88
Total des recettes réelles d'investissement		302 611,00	98 944,12	32,7	195 266,88
Total des recettes d'investissement de l'exercice		302 611,00	98 944,12	32,7	195 266,88
001 Solde d'exécution positif reporté		0			
Total des recettes de la section d'investissement		302 611,00	98 944,12		195 266,88

1.1.1.11 Subventions d'investissement (chapitre 13)

En cours d'exécution budgétaire, des opérations pour comptes de tiers ont été créées sur lesquels les recettes ont été encaissées.

1.1.1.12 Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

Ces recettes correspondent :

- À l'avance de la subvention de l'AEAG sur les travaux de Maziéras
- À une partie de l'avance de la subvention régionale pour l'Appel à Projet Zones Humides.

1.1.1.13 Reste à réaliser

Les restes à réaliser 2024 seront de 195.266,88 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vue la délibération n° 24_2024 du 19 mars 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il vous est proposé :

- D'approuver le Compte Financier Unique du budget annexe GEMAPI 2024 du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- De donner pouvoir à la Présidente du Syndicat mixte du PNR PL pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Report des résultats 2024 - Budget annexe GEMAPI du PNR PL

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS, Vice-président

Considérant les éléments suivants sur le résultat de l'exercice budgétaire 2024 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser au 31/12/2024

En dépenses : 286.535,50 €

En recettes : 195.266,88 €

Résultat d'exécution de l'exercice 2024 : 91.268,62 €

Résultat antérieur reporté : 0.00 €

Résultat cumulé section investissement **91.268,62 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat d'exécution de l'exercice 2024 : 0.00 €

Résultat antérieur reporté 0.00 €

Résultat cumulé section de fonctionnement **0.00 €**

Il vous est proposé :

- De reporter l'excédent d'investissement 2024 d'un montant de **91.268,62 €** au 001 (section investissement recettes) au budget GEMAPI 2025 ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Vote du budget annexe GEMAPI 2025 du PNR PL

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS, Vice-président

Les orientations budgétaires 2025 ont été débattues lors de la séance du comité syndical du 5 mars dernier à Dournazac.

L'objectif du budget sont :

- Finaliser le Plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Haute-Dronne
- Réaliser la suppression d'étangs sur son BV, opération engagée en 2024
- Réaliser les travaux de continuité écologique sur Maziéras.

La maquette complète du budget primitif 2025 est présentée en annexe du document de séance.

La présentation est en deux parties :

1 PRESENTATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement proposés au titre du BP 2025	93.375,02 €	93.375,02 €
TOTAL section de fonctionnement	93.375,02 €	93.375,02 €

Investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés au titre du BP 2025		
+	+	+
Restes à réaliser 2024	286.535,50 €	195.266,88 €
+	+	+
Résultat d'investissement reporté		91.268.62 €
=	=	=
TOTAL section d'investissement	286.535,50 €	286.535,50 €
TOTAL Budget (F+I) 2025	379.910.52 €	379.910,52 €

Le Budget de la GEMPAI est présenté en équilibre dans ces deux sections. Les 3 communautés de communes membres du PNRPL au titre de cette compétence assurent l'équilibre budgétaire de ce budget annexe.

2 PRESENTATION DETAILLEE DU BUDGET PRIMITIF 2025

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
011	Charges à caractère général	17 400,00 €	277,53 €	17 926,87 €	3 746,04 €	26 087,04 €
012	Charges de personnel	22 000,00 €	20 577,30 €	63 000,00 €	63 000,00 €	67 287,98 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	23,13 €	23,13 €	0,00 €
TOTAL dépenses de gestion courante		39 400,00 €	20 854,83 €	80 950,00 €	66 769,17 €	93 375,02 €
TOTAL des dépenses réelles		39 400,00 €	20 854,83 €	80 950,00 €	66 769,17 €	93 375,02 €
TOTAL		39 400,00 €	20 854,83 €	80 950,00 €	66 769,17 €	93 375,02 €

2.1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Elles comprennent l'ensemble des charges de fonctionnement : fournitures de petit équipement, entretien de terrain, prestations de communication...

2.1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

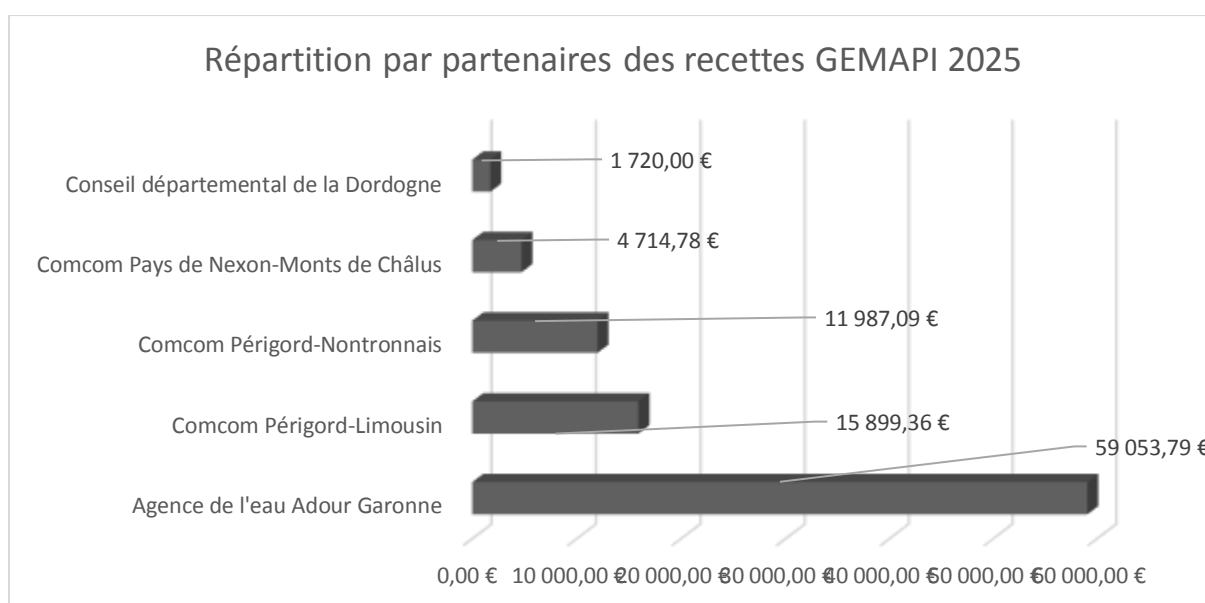
En 2025, le coût salarial correspond à de l'animation territoriale et de l'ingénierie de projet : chargé de mission GEMAPI et quelques jours des postes support (administratif et financier) ainsi que des frais généraux.

La répartition en pourcentage des dépenses par chapitre par rapport au montant des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement et de gestion courante
Charges à caractère général	17.926,87 €	26.087,04 €	27.94
Charges de personnel	63.000,00 €	67.287,98 €	72.06
Autres charges de gestion courante	23,13 €	0,00 €	100
TOTAL des dépenses de gestion courante	80.950,00 €	93.375,02 €	100
TOTAL des dépenses réelles	80.950,00 €	93.375,02 €	100
TOTAL général	80.950,00 €	93.375,02 €	100

2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Propositions 2024	Réalisé 2024	Propositions 2025
70	Produits des services du domaine	0,00 €	195,00 €	0,00 €
7473	Subventions départements	7 160 €	3 440,00 €	1 720,00 €
74758	Participations autres groupements	34 415 €	31 473,19 €	32 601,23 €
747888	Autres	39 375 €	31 660,98 €	59 053,79 €
74	Dotations subventions et participations	80 950 €	66 574,17 €	93 375,02 €
TOTAL des recettes réelles		80 950 €	66 769,17 €	93 375,02 €



2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Le chantier de restauration de la continuité écologique sur la Malencourie au Moulin de Maziéras, commune de Saint-Saud-Lacoussière, sera finalisé. Un marché de travaux publics sera lancé au printemps. Les travaux d'effacement d'étangs dans le cadre de l'appel à projet sur les Zones humides porté par la Région et l'Agence de l'eau Adour Garonne sont attribués, ils interviendront dès que les conditions seront favorables pour terminer le chantier vers novembre 2025.

2.2.1 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Proposition nouvelles 2024	Réalisé 2024	Propositions 2025	RAR
2313	Constructions	8 400,00 €	- €	- €	
23	Immobilisations en cours	8 400,00 €	- €	- €	- €
TOTAL dépenses équipement		8 400,00 €	- €	- €	- €
45812	Travaux effacement Maziéras	234 000,00 €	7 675,50 €	- €	226 324,50 €
45813	Travaux de vidange et de déconstruction AAPZH	60 211,00 €	- €	- €	60 211,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	294 211,00 €	7 675,50 €	- €	286 535,50 €
Total Opé Cpte de tiers		294 211,00 €	7 675,50 €	- €	286 535,50 €
TOTAL dépenses réelles d'investissement		302 611,00 €	7 675,50 €	- €	286 535,50 €
TOTAL		302 611,00 €	7 675,50 €	- €	
RAR 2024				286 535,50 €	
TOTAL GENERAL		- €	- €	286 535,50 €	

2.2.1.1 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (CHAPITRE 45)

Elles concernent les travaux sur Maziéras et l'effacement d'étangs qui sont financés par les RAR 2024.

2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Propositions 2024	Réalisé 2024	Propositions 2025	RAR
13158	Subvention autres groupements	1 680,00 €	- €	- €	
13172	Subvention FEDER	2 520,00 €	- €	- €	
1318	Autres subventions d'investissement	4 200,00 €	- €	- €	
13	Subventions d'investissement	8 400,00 €	- €	- €	- €
TOTAL recettes équipement		8 400,00 €	- €	- €	- €
45822	Travaux effacement plan d'eau Maziéras	234 000,00 €	83 891,50 €	- €	150 108,50 €
45823	AAPZH	60 211,00 €	15 052,62 €	- €	45 158,38 €
45	Comptabilité distincte rattachée	294 211,00 €	98 944,12 €	- €	195 266,88 €
TOTAL Op. Cpte de tiers		294 211,00 €	98 944,12 €	- €	195 266,88 €
TOTAL des recettes réelles		302 611,00 €	98 944,12 €	- €	
RAR 2024				195 266,88 €	
Excédent cumulé				91 268,62 €	
TOTAL général		- €	- €	286 535,50 €	

Pas de nouvelles demandes pour 2025, le financement des opérations est assuré par les RAR 2024.

Il vous est proposé :

- De voter le budget primitif 2025 du budget annexe GEMAPI du PNR PL ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Contrat de Parc 2023/2026 - Validation du programme d'actions 2025

Rapporteur : la Présidente

Dans le cadre de sa stratégie régionale en faveur des Parcs naturels régionaux, la Région accompagne les PNR de Nouvelle-Aquitaine dans des projets spécifiques qu'ils sont amenés à conduire dans le cadre de Contrat de Parc pluriannuels.

Le contrat de Parc signé pour la période 2023-2026 engage le Parc et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre d'actions déclinées en 50 fiches pluriannuelles. Il établit trois objectifs prioritaires et quatre objectifs stratégiques, alignés à la fois sur la Charte du Parc et sur les orientations de la feuille de route Néo Terra.

Objectifs prioritaires :

1. Faire de la conservation de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique le socle du contrat
2. Mettre en place une aide à l'investissement de projets collectifs sur le territoire du Parc
3. Mettre en place et animer l'atelier des savoir-faire et de l'innovation territoriale
4. Conduire et finaliser la révision de la Charte du Parc

Objectifs stratégiques :

5. Consolider l'engagement du territoire dans la restauration des zones humides et la préservation de la ressource en eau
6. Accroître, dans le cadre de la stratégie Régionale pour la Biodiversité et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées sur notre territoire, les surfaces dédiées à la conservation de la nature
7. Définir une stratégie de territoire pour atténuer ses impacts sur la ressource et s'adapter au changement climatique
8. Accompagner au changement les acteurs locaux en faveur des transitions environnementales

Ainsi la Région s'engage à soutenir notre programme qui répond à différents enjeux de la feuille de route Néoterra. Elle adopte une enveloppe pluriannuelle de fonctionnement pour cofinancer la mise en œuvre.

Comme nous en avons débattu lors de la présentation du Rapport d'orientations budgétaires, la Région, lors de son vote budgétaire en décembre 2024, a adopté une réduction des dotations de fonctionnement allouées aux Parcs naturels régionaux (PNR). Ainsi, l'enveloppe d'aide régionale annuelle de 437 000 € en fonctionnement et de 80 000 € et ramené respectivement à 250 297 € et 20 000 €. Pour la programmation 2025.

Pour la partie fonctionnement du programme d'actions, les dépenses prévisionnelles représentent 971 995 € avec une participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine de 250 297 € soit 26%. La répartition de ces engagements par axe de la charte et selon les besoins en animation territoriale et en prestation extérieures est indiquée dans le tableau suivant :

	Dépenses prévues 2024	Aide RNA PA 2024	%	Dépenses prévues 2025	Aide RNA PA 2025	%
Axe 1 : Milieux aquatiques	251 100,00	-	-	220 800,00	4 130,03	1,9
Animation territoriale	169 700,00	-	-	204 400,00	4 130,03	2,0
Prestation	81 400,00	-	-	16 400,00		-
Axe 2 : Biodiversité	935 525,00	51 482,00	5,5	282 695,00	42 599,60	15,1
Animation	215 822,00	18 191,00	8,4	257 725,00	42 599,60	16,5
Prestation	719 703,00	33 291,00	4,6	24 970,00		-
Axe 3 : Valorisation des ressources locales	441 000,00	232 593,00	52,7	246 200,00	129 309,11	52,5
Animation	259 500,00	157 150,00	60,6	210 700,00	122 559,11	58,2
Prestation	181 500,00	75 443,00	41,6	35 500,00	6 750,00	19,0
Axe 4 : Changement climatique	198 938,00	56 116,00	28,2	50 300,00	7 935,09	15,8
Animation	90 688,00	15 166,00	16,7	50 300,00	7 935,09	15,8
Prestation	108 250,00	40 950,00	37,8			
Axe 5 : Identité et liens sociaux	217 900,00	96 809,00	44,4	172 000,00	66 323,18	38,6
Animation	127 400,00	52 388,00	41,1	115 500,00	43 698,18	37,8
Prestation	90 500,00	44 421,00	49,1	56 500,00	22 625,00	40,0
Total général =	2 044 463,00	437 000,00	21,4	971 995,00	250 297,00	25,8

Programme action 2024 et 2025 : dépenses totales prévues et engagement Région Nouvelle-Aquitaine

Pour la partie investissement du programme d'actions, les dépenses prévisionnelles représentent 31 500 € avec une participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine de 20 000 € soit 63 %.

En animation deux actions seront proposées au financement de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Réactualisation des inventaires de zones humides
- Finalisation du plan de gestion de la RNR des landes humides.

Il vous est proposé :

- D'approuver le programme d'actions 2025 ;
- D'autoriser la Présidente à proposer cette programmation à la Région, à solliciter l'aide régionale et signer tous les actes afférents à la bonne mise en œuvre de ce programme.

Axe	Référence ambitioNéo Terra	Action	Phase	Description	Total dépenses 2025	Total recettes 2025	Autofinancement	RNA Contrat de Parc	Crédits InterParcs	Etat DRAAF DRD/SCS	Etat DREAL DRAC	Feder NA	FEADER NA/LEADER	CD 24	CD 87	AEAG	AELB	Ademe	Autres
1	9	Schéma d'action zones	Animation de la CATZHE Périgord-Limousin sur l'8	0,5 ETP sur CTMA Vienne Médiane + frais de mission	23 800,00	23 800,00						11 900,00					11 900,00		
1	9	Schéma d'action zones	Animation de la CATZHE Périgord-Limousin	2,4 ETP + frais de mission	133 000,00	133 000,00						39 900,00				93 100,00			
1	9	Schéma d'action zones	Création d'outils de communication ZH	Outil pédagogique ZH à destination des scolaires explo du Parc	1 400,00	1 400,00						420,00				980,00			
1	8	Patrimoine Naturel	Animation de la stratégie de préservation de la	Animation 1 ETP + frais de mission	47 600,00	47 600,00	11 577,97	4 130,03				31 892,00							
2	8	Patrimoine Naturel	Animation mission Patrimoine naturel (1 ETP) + frais de mission	Animation commissions, réunions groupes / avis parcs sur projets / soutien autres projets/conservation RNR des Landes et	57 800,00	57 800,00	21 327,00	36 473,00											
2	8	Patrimoine Naturel	Odonates : connaître les	Prestations	24 970,00	24 970,00					9 988,00	14 982,00							
1	8	Patrimoine Naturel	Accompagnement de la stratégie de	Prestations assistance technique	15 000,00	15 000,00					10 012,00	4 988,00							
2	8	Life Abeilles sauvages	LIFE « Wild Bees » inter Parc, coordination	Postes coordination + administration gestion + frais de mission	189 714,00	189 714,00			54 788,50		8 211,00			2 500,00	3 086,25				121 128,25
2	1	Trame noire	Animation trame noire	Poste animation 0,80 ETP sur 4 mois + frais de mission	10 211,00	10 211,00		6 126,60										4 084,40	
3	8	Urbanisme et paysage	Animation urbanisme et paysage B	Animation 1 ETP + frais de mission	53 600,00	53 600,00	16 848,32	22 885,02										13 866,66	
3	1	Tourisme	Animation Tourisme	Animation 1 ETP + frais de mission (1/12)	3 200,00	3 200,00	640,00	2 560,00											
3	2	Projet alimentaire Territorial	Animation de la mission agriculture durable et circuits	Animation 0,90 ETP + frais de mission	48 600,00	48 600,00	17 932,39	30 667,61											
3	3	Projet alimentaire Territorial	Valorisation des produits et des entreprises	Prestations animation Mon Voisin Paysan (Experts et Explorateurs)	5 000,00	5 000,00	2 500,00	2 500,00											
3	3	Métiers d'art	Valorisation de la transition environnementale	Accompagner un projet de recherche et de création Grande Boucle	20 000,00	20 000,00	4 000,00	2 000,00				14 000,00							
3	5	Patrimoine	Animation Patrimoine (0,9	Animation patrimoine + frais de mission	46 500,00	46 500,00	17 157,54	29 342,46											
3	5	Métiers d'art	Animation culture (métiers d'art, culture médiane) 1	Animation + frais de mission	58 800,00	58 800,00	21 695,98	37 104,02											
3	5	Urbanisme	Ateliers Hors les Murs	Ateliers hors les murs revitalisation des centres bourgs	6 000,00	6 000,00			3 500,00										2 500,00
3	1	Site Internet	Prestation informatique	Hébergement, maintenance et développement et autres	4 500,00	4 500,00	2 250,00	2 250,00											
4	1	Adaptation au changement	Animation Adapter le territoire face au changement	Poste animation 1 ETP + frais de mission	50 300,00	50 300,00	22 244,91	7 935,09										20 120,00	
5	1	EEDD	Animation prise en compte des enjeux environnementaux	Animation 2 ETP + frais de mission	92 500,00	92 500,00	7 815,29	29 184,71				55 500,00							
5	5	EEDD	Développer des projets EEDD en milieu scolaire	Accompagner des projets d'éducation au territoire des écoles ou des classes	45 000,00	45 000,00		18 000,00				27 000,00							
5	5	Culture, implication, EEDD	Partager le projet PNR grâce à des événements	Partager le projet de territoire	7 000,00	7 000,00	3 500,00	3 500,00											
5	5	Implication	Animation communication & implication	Poste animation 0,5 ETP + frais de mission	23 000,00	23 000,00	8 486,52	14 513,48											
5	5	Culture, implication, EEDD	Partager le projet PNR grâce à des événements	Partager le projet de territoire	4 500,00	4 500,00		1 125,00				3 375,00							
3	1	Charte forestière	STAGE evaluation charte forestière et ACC en lien avec le	Stage ingé 6 mois deuxième semestre 2025		-													
5		Communication	A compléter	Bilan d'activité 2025, évènementiels		-													
3	5	Paysage	Formation des élus	Donner aux élus la possibilité d'appréhender les enjeux du territoire		-													
4	1	Adaptation au changement climatique	Faire monter en compétence les acteurs locaux	Elus, agents, grand public		-													
3	1	Valoriser une offre	Valoriser une offre	Valorisation de la Grande Bouche + balisage VTT FFCT + Eco-compteurs		-													
3	3	Métiers d'art	Valorisation de la transition environnementale	Métiers d'art : accompagner et valoriser les processus de créativité et		-													
3	5	Patrimoine		Inauguration exposition inventaire (journée du patrimoine)		-													
3	5	Patrimoine		1 foulille (1x 2.000 €) Sainte-Marie-de-Vaux		-													
Totaux =					971 995,00	971 995,00	157 975,94	250 297,00	54 788,50	3 500,00	28 211,00	189 957,00	14 000,00	2 500,00	3 086,25	94 080,00	11 900,00	38 071,06	123 628,25
%					100%	100%	16%	26%	6%	0%	3%	20%	1%	0%	0%	10%	1%	4%	13%

action inscrite au PA 2025 en attente de financement

Poste animation

N° fiche action	Axe	Référence ambition Néo Terra	Action	Phase	Description	2025	Total dépenses 2025	Total recettes 2025	Autofinancement	RNA Contrat de Parc	AEAG
2	1	9	Schéma d'action zones humides	Inventaire patrimonial des ZH du Périgord-Limousin	Réactualisation des inventaires de zones humides Inventaires des milieux humides patrimoniaux	15 000,00	15 000,00	15 000,00		8 750,00	6 250,00
7	2	8	Sauvegarder , valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables	RNR Landes atlantiques du Périgord-Limousin	Assistance technique : Finalisation plan de gestion (objectifs et actions) : travaux de restauration et communication	16 500,00	16 500,00	16 500,00	5 250,00	11 250,00	
						Totaux =	31 500,00	31 500,00	5 250,00	20 000,00	6 250,00
						%	100%	100%	17%	63%	20%

GEMAPI – Cotisations 2025

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin
Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

En 2023, les communautés de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin ont transféré la compétence GEMAPI au Parc pour le bassin versant de la haute-Dronne (incluant la Côte). Cette compétence concerne les items suivants de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- 1° aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Conformément aux statuts du Parc, les contributions au titre de la GEMAPI devront permettre le financement de la part de charges courantes dédiées ainsi que la réalisation du programme d'actions pluriannuel tel qu'adopté par le Comité syndical non couvertes par d'autres financements (subventions, participations, etc.).

La clef de répartition (article 2.3.2 des statuts du Parc) détermine la participation financière de chacun des EPCI à fiscalité propre ayant transféré la GEMAPI aux dépenses de fonctionnement et aux études générales. Elle est le résultat d'un calcul basé sur 2 critères : la superficie et la population comprise dans chaque établissement selon la formule suivante :

$$C = (((Pc/PT) + (Sc/ST)) / 2) \times D$$

Avec :

- C : contribution de la Communauté de communes
- Pc : population totale de la Communauté de communes des BV concernés
- PT : population totale des Communautés de communes
- Sc : superficie de la Communauté de communes dans le BV concerné
- ST : superficie totale du périmètre du Syndicat des bassins versants
- D : dépenses à couvrir (base de départ)

Comme nous l'avons vu lors de la présentation du budget GEMAPI 2025, les recettes attendues pour couvrir la dépense globale de 93.375,02 € sont de 1.720,00 € du Département de la Dordogne et de 59.053,79 € de l'AEAG. Les dépenses à couvrir seraient de **32.601,23 €**, la contribution des 3 EPCI à fiscalité propre, selon la formule consacrée, serait de :

	Communauté de communes Périgord Nontronnais	Communauté de communes Périgord Limousin	Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus	Total	
Pc	5 495	7 050	2 070	PT =	14 616
Sc	17 080	23 429	7 014	ST =	47 523
C en %	36,77%	48,77%	14,46%	100,00%	
Montant de la cotisation	11.987,09 €	15.899,36 €	4.714,78 €	32.601,23 €	

Il vous est proposé :

- De valider les montants des cotisations des 3 communautés de communes conformément au tableau ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter les cotisations et signer tout document en lien avec cette décision ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Projet d'effacement du plan d'eau du moulin de Maziéras sur la Malencourie (COMMUNE DE SAINT-SAUD-LACOUSSIERE)

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin
Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Dans le cadre du programme LIFE « Préservation de Margaritifera margaritifera et restauration de la continuité écologique de la haute Dronne », le Parc s'est engagé dans un des travaux pour restaurer la continuité écologique des ouvrages hydrauliques du Moulin de Maziéras. Bien que ces travaux aient été initiés, des contraintes techniques ont entraîné des retards, obligeant leur interruption. Avec la clôture du programme LIFE, le projet a été mis en suspens.

En 2024, le projet a été relancé avec une mise à jour du dossier PRO et une recherche de financements pour assurer sa concrétisation. Un premier plan de financement a été élaboré, intégrant le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et des fonds FEDER.

Une demande de subvention FEDER a ainsi été déposée au titre de l'objectif spécifique 2.5 « Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau » du programme 2021-2027. Celle-ci a reçu un avis favorable en avril 2024. Cependant, en fin d'année, le Parc a été informé par la Région du gel des fonds FEDER, nécessitant une révision du plan de financement.

Pour pallier cette situation, il est proposé de solliciter une aide complémentaire auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, portant son taux de subvention de 60 % à 80 %.

Montant éligible		279.637,00 €
Subvention Agence de l'eau initiale	60%	167.783,00 €
Demande complémentaire Agence de l'eau Adour-Garonne	20%	55.926,60 €
TOTAL subvention AEAG	80%	223.709,60 €
Autofinancement*	20%	55.927,40 €
TOTAL	100%	279.637,00 €

*L'autofinancement est généré par la participation de l'EPCI à FP pour la compétence GEMAPI conformément aux statuts du Syndicat mixte PNRPL (article 2.3.2).

A ce jour, elle reste prévisionnelle et sera ajustée en fonction des montants des prestataires du marché public.

Il vous est proposé :

- De valider le nouveau plan de financement présenté ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Participation du PNR PL au projet MIELLAT, en tant que chef de file

Axe III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin
dans une perspective de développement durable

Rapporteur : Sébastien FISSOT

Le projet MIELLAT (**M**utualiser les **I**nnovations et **E**xpériences **L**iénées à l'**A**limentation **T**erritoriale), porté par la Fédération des Parcs ambitionne de capitaliser et essaimer les initiatives réussies et à fort potentiel du réseau des Parcs naturels régionaux en matière d'alimentation saine et durable. Après une phase de benchmark cinq thématiques clés ont été sélectionnées :

1. Structurer des filières de proximité : favoriser la connexion entre production et transformation à l'échelle des PNR
2. Structurer des circuits de distribution et restauration durables
3. Sensibiliser et diffuser largement des pratiques alimentaires plus saines et durables
4. Rendre plus accessible pour toutes et tous une alimentation saine et durable
5. Favoriser une plus grande résilience du système alimentaire

Chacune sera ensuite portée par un Parc « **chef de file** » chargé de structurer et partager son expertise avec d'autres PNR voire d'autres partenaires, pour l'enrichir. Des fiches méthodologiques et des films pédagogiques seront produits pour favoriser la reproductibilité.

En devenant PNR chef de file, un Parc bénéficie de :

- **Un accompagnement tout au long du projet**, assuré par la Fédération des PNR et RESOLIS, avec des outils et ressources méthodologiques facilitant l'animation et la structuration des échanges.
- **L'appui d'un réseau de PNR**, permettant d'échanger sur les pratiques, d'accéder à des retours d'expérience et de co-construire des solutions adaptées aux enjeux territoriaux.
- **Un financement dédié**, avec une enveloppe de 6 000 euros pour assurer l'animation de la thématique confiée (hors film).

Le rôle de PNR chef de file est conçu pour s'intégrer dans les dynamiques existantes des Parcs, en cohérence avec les missions déjà menées en faveur de l'alimentation durable.

L'investissement demandé est limité et s'appuie sur un cadre de travail collaboratif :

- **Trois réunions annuelles** pour structurer et alimenter la réflexion sur la thématique.
- **L'organisation d'une visite de terrain** pour partager les expérimentations et favoriser les échanges avec les autres PNR et partenaires.
- **La contribution à une fiche méthodologique** qui synthétise les enseignements et facilite l'essaimage des actions auprès d'autres territoires.

En rejoignant MIELLAT en tant que PNR chef de file, un Parc devient une référence sur une thématique clé. Cette implication permet également de renforcer les collaborations entre territoires, d'accéder à des expertises complémentaires et d'inscrire son action dans une dynamique nationale portée par l'ensemble des PNR engagés dans la transition alimentaire.

L'essaimage des initiatives réussies est une opportunité pour chaque PNR d'optimiser ses propres actions et d'apporter une contribution essentielle à la construction d'une alimentation plus durable au sein des territoires.

Il vous est proposé :

- De valider la participation du Parc au projet MIELLAT en tant que Parc Chef de file ;
- D'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Adoption de la Trajectoire nationale de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC)

Axe IV : Lutter contre le changement climatique

Orientation 12 : Accompagner les acteurs du territoire vers l'excellence environnementale

Rapporteur : Colette LANGLADE

Le 10 mars 2025, l'Etat Français a adopté un Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3). Ce plan repose pour la première fois sur une Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).

Il s'agit de s'adapter progressivement aux niveaux de réchauffement prévus en France hexagonale par les scientifiques : +2 °C en 2030, +2,7°C en 2050 et +4 °C en 2100, par rapport à l'ère préindustrielle. Cette trajectoire a vocation à être révisée pour tenir compte de l'évolution du climat, des connaissances et des engagements des États à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cette trajectoire sera une référence dans les textes, les plans et les programmations de planification, y compris les chartes de Pnr, à chaque renouvellement à partir de 2027.

Lors de la consultation du PNACC3, le Parc a tenu à féliciter l'adoption de cette trajectoire qui permet de donner une direction commune au territoire français et d'accentuer la nécessité de s'adapter et de différencier les objectifs d'atténuation de ceux d'adaptation.

Cet élan est d'autant plus nécessaire que pour des territoires ruraux, comme le Périgord-Limousin, le changement climatique n'est pas encore aussi visible que sur le littoral ou dans les zones de montagne.

Ainsi, au vu de la révision en cours de la charte du Parc pour les quinze prochaines années (2026-2041), cette trajectoire est un cadre nécessaire pour impulser une politique proactive du territoire en matière d'adaptation.

Il vous est proposé :

- De valider l'adoption de la Trajectoire nationale de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat (AREC)

Axe IV : Lutter contre le changement climatique

Orientation 12 : Accompagner les acteurs du territoire vers l'excellence environnementale

Rapporteur : Colette LANGLADE

L'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, (AREC) accompagne la mise en place de politiques de prise en compte de l'environnement en Région Nouvelle-Aquitaine, par une activité d'observation et d'évaluation dans trois domaines d'actions : prévention et réduction des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables, prévention et réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention et réduction des déchets.

Depuis 2024, l'AREC travaille également à la création d'indicateurs de suivi climatiques afin d'améliorer le suivi de l'évolution du climat en Nouvelle-Aquitaine ainsi que l'évolution des impacts du changement climatique sur le territoire.

Ces nouvelles données seront utiles au Parc dans le cadre du travail en cours sur l'adaptation au changement climatique.

Le Parc est adhérent de l'AREC depuis 2018. En 2025, l'adhésion est passée de 600€ à 700€. Une nouvelle délibération est nécessaire.

L'adhésion à l'AREC permet un accès aux données et à des webinaires, ainsi qu'un accompagnement personnalisé équivalent à 4 jours d'appui par an et par membre cotisant.

Il vous est proposé :

- De valider le renouvellement de l'adhésion du Parc à l'AREC pour un montant de 700€ annuel jusqu'en 2026 ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Notes d'information

Note d'information – Villes et Villages Étoilés et Candidature au label Territoire étoilé de l'Association Nationale du Ciel et de l'Environnement Nocturne

Elu référent : Colette LANGLADE

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) organise depuis 2009 un concours national appelé "Villes et villages étoilés". L'objectif de ce concours est de mettre en valeur les efforts des communes réalisés en faveur de la qualité de la nuit, tant pour les citoyens que pour l'environnement. Les communes labellisées peuvent mieux communiquer autour de leurs actions, grâce notamment à des panneaux d'entrées de ville précisant le nombre d'étoiles obtenues (de 1 à 5). Sur le Parc, 19 communes ont été labellisées lors de la dernière édition en 2021.

Pour cette édition 2024-2025, 51 communes du Parc participent au concours :

- 33 communes ont déposé un dossier de candidature pour une première labellisation
- 14 communes déjà labellisées ont déposé une candidature pour renouveler le label et tenter d'augmenter le nombre d'étoiles obtenues à la précédente édition
- 4 communes bénéficient d'un renouvellement de leur label sans modification

Des communes des 7 EPCI du territoire ont participé :

- Pays de Saint-Yrieix : 2/2
- Porte Océane du Limousin : 3/5
- Dronne et Belle : 4/6
- Pays de Nexon - Monts de Châlus : 8/9
- Périgord Limousin : 9/9
- Ouest Limousin : 8/16
- Périgord Nontronnais : 17/27

Sur ces 51 communes, 34 ont bénéficié d'un accompagnement individuel pour les aider à remplir leur dossier de candidature.

Cette forte mobilisation a permis de remplir les critères d'éligibilité pour déposer une candidature Territoire étoilé, à savoir 2/3 des communes (49/74), qui représentent 50% de la population du territoire (24504/49007), labellisées Villes et Villages étoilés.

A noter que la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus a également déposé une candidature Territoire étoilé avec la participation de 13 communes sur les 15 qui la composent.

Les dossiers sont en cours d'analyse par l'ANPCEN, les résultats sont attendus pour la rentrée de septembre 2025. Une remise des diplômes sera organisée lors du comité syndical suivant l'annonce des résultats.

Votre contact au Parc : Laura Csukonyi – l.csukonyi@pnrpl.com – 07 89 36 34 89

Note d'information - Prochaine rencontre autour de l'adaptation au changement climatique le 16 avril à Cussac

Elu référent : Colette LANGLADE

A la suite de la première rencontre autour de l'adaptation au changement climatique du 9 janvier à Champniers-et-Reilhac qui a permis d'impulser une démarche collective, le Parc organise une **nouvelle journée d'échanges le mercredi 16 avril à Cussac**.

Au programme :

- Intervention des sous-préfets de Nontron et Rochechouart pour présenter le Plan national d'adaptation au changement climatique adopté par l'Etat le 10 mars 2025 et le Fonds vert 2025,
- Présentation du diagnostic de vulnérabilité du territoire réalisé avec le bureau d'études BL Evolution,
- Balade contée « Un coin de Périgord Limousin en 2050 » par Jean-François Vignaud de l'Institut d'Etudes Occitanes,
- Présentation du diagnostic sensible réalisé par l'association RURENER sur les freins et les leviers de coopération sur l'adaptation.

Contrairement à la journée du 9 janvier pour laquelle seules les collectivités étaient conviées, cette deuxième journée s'ouvre également aux partenaires.

Votre contact au Parc : Jeanne Leroy, Chargée de mission Adaptation au changement climatique, j.leroy@pnrpl.com

Valorisation de l'itinérance « Grande Boucle du Parc » par la création contemporaine occitane et les Métiers d'Art

Elu référent : Lucien COINDEAU



Neuf professionnels des métiers d'art, en résidence de création artistique collective en 2024, ont eu pour mission de mener une réflexion pour valoriser le patrimoine culturel du Périgord-Limousin (la culture occitane, les métiers d'art, les paysages...) sur l'itinérance « La Grande Boucle du Parc, *Vaque Veire* ». Cette résidence, qui s'est déroulée de mars à octobre 2024, donne lieu à une exposition.

L'exposition « A la crotz daus chamins / À la croisée des chemins », retrace les étapes de la résidence et invite à découvrir le processus créatif, les inspirations ainsi que les projets d'œuvres résultant d'une collaboration exceptionnelle entre différents acteurs du territoire.

À la croisée des chemins – *A la crotz daus chamins*

Exposition du 29 mars au 5 avril (Du lundi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h)

Halle de la Mairie de Nontron, 1, Place Alfred Agard, 24300 Nontron

Vernissage le vendredi 28 mars à 18h, en présence des créateurs, à la Halle de la Mairie de Nontron

« Valorisation de l'itinérance « Grande Boucle du Parc, *Vaque veire* » par 9 créateurs métiers d'art »

Projet réalisé dans le cadre de l'Inter-Parcs Massif central (IPAMAC), avec le soutien financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires au travers du FNADT et du Plan Avenir montagnes, et avec la participation du Parc naturel régional Périgord-Limousin »,

Projet mené par l'IPAMAC, le Parc Périgord-Limousin et le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin

Projet bénéficiant du concours également de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du contrat de Parc 2024-2026

Note d'information – Projet MEDITER : Mesurer l'Efficacité du Droit. Impacts et Temporalités des Energies Renouvelables.

Élu référent : Jean LE GOFF

Ce projet est porté par l'équipe thématique du Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CRIDEAU) de l'Université de Limoges. En partenariat avec le laboratoire Littoral Environnement et Sociétés de l'Université de La Rochelle et de la **FÉDÉRATION des Parcs naturels régionaux**.

Deux parcs de Nouvelle-Aquitaine sont associés : **PNR Landes de Gascogne et Périgord-Limousin**.

Un partenariat qui se déroule de la façon suivante :

- Mise en place de la méthodologie avec tous les partenaires : réunions (temps de 2 agents, Arnaud Six pour le volet biodiversité et Muriel Lehericy, volet observatoire du territoire)
- Atelier hors les murs : accompagnement d'étudiants sur le territoire (temps agent, Muriel Lehericy)
- Mise en liens d'acteurs : section CHAAP de Châlus, Fédération des Parcs, communes, EOL87 (temps agent, Muriel Lehericy)
- Suivi du programme de recherche : réunions, RDV terrain (temps agents, Arnaud Six et Muriel Lehericy)
- Dans ce cadre les étudiants sont venus découvrir les projets ENR de la commune de Rilhac-Lastours et les jardins bourdonnants, le vendredi 21 mars. Visite de l'éolienne, visite des panneaux PV au sol avec accompagnement de Sébastien Fissot et Arnaud Six et visite des panneaux PV en toiture sur les ateliers communaux.

Le projet MEDITER (projet complet disponible sur demande).

- Interroge l'efficacité du droit de l'évaluation environnementale en s'appuyant sur des infrastructures de production ENR présentes sur les territoires d'études 'test'.

- S'inscrit dans les objectifs de la feuille de route Néo Terra, notamment la 'reconquête de la biodiversité' et la 'garantie d'une énergie décarbonée accessible à tous'

Vos contacts au Parc :

Observatoire du territoire : Muriel LEHERICY – m.lehericy@pnrpl.com – 06 33 09 62 10

Biodiversité : Arnaud SIX – a.six@pnrpl.com – 06 30 12 77 33

[Notre dossier. Amour, gloire et "petites beautés" : comment Cyril Hanouna a débranché C8](#) >[Actu](#) > [Nouvelle-Aquitaine](#) > [Dordogne](#) > [Abjat-sur-Bandiat](#)

Dordogne. Le parcours de géocaching d'Abjat-sur-Bandiat mis au vote pour un concours national

Terra Aventura lance un concours pour élire le parcours de « géocaching » préféré des français. C'est le parcours créé par le PNR Périgord-Limousin qui représente la Dordogne.



Le Parcours Terra Aventura à Abjat-sur-Bandiat fait la part belle à la culture populaire et aux croyances locales. (©PNR Périgord-Limousin)

▶ [Écouter cet article](#) 

1:10

Par [Rédaction Réussir le Périgord](#)

Publié le 24 févr. 2025 à 11h54

Terra Aventura, le réseau de chasses aux trésors de **Nouvelle-Aquitaine**, lance un grand concours pour élire le parcours de « géocaching » préféré des français. Douze parcours sont en compétition jusqu'au 9 mars, dans le cadre de l'évènement « *Parcours Z'Adoré des Terr'Aventuriers 2025* ». Pour la **Dordogne**, c'est le parcours créé par le [Parc naturel régional Périgord-Limousin](#) en 2022, qui représente le département.

Le parcours "Zellé,Mesfia-te" se situe à **Abjat-sur-Bandiat** et offre une escapade de 4 km ponctuée d'énigmes. Cette dernière plonge les joueurs dans l'univers occitan du **Périgord-Limousin** à travers l'histoire et les curiosités d'Abjat mais aussi la création Métiers d'art, autre richesse du patrimoine immatériel du territoire.

Pour la **Haute-Vienne**, le Parcours en compétition est aussi sur le territoire du Parc ! Créé par l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Yrieix, le parcours «Vous z'avezdit« trésor» ? » vous invite à découvrir le passé aurifère du Chalard.

Comment voter ? Pour voter, rendez-vous sur le site : <https://www.terra-aventura.fr/parcours-zadore-terraventuriers>.

Les votes se clôturent le 9 mars, avant l'annonce des demi-finalistes peu après. Pour cette première phase, le parcours de Dordogne est opposé à celui des Pyrénées-Atlantiques.

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#). ●

Partagez





Provenant du podcast

Ça se passe ici en Dordogne



Le parcours Terra Aventura d'Abjat-sur-Bandiât, en Dordogne, poursuit sa course dans un concours régional. Après avoir remporté la première étape, il se prépare à affronter Montembeuf en Charente. Stéphanie Pouplier, du parc naturel régional Périgord-Limousin, nous explique tout.

Le géocaching séduit de plus en plus de Périgourdins, notamment à travers le parcours **Tèrra Aventura**. Ce jeu de chasse au trésor gratuit permet de découvrir les trésors cachés de la Nouvelle-Aquitaine, avec à la clé une expérience ludique et culturelle.

Une belle progression pour le parcours d'Abjat-sur-Bandiât

Le parcours **Terra Aventura d'Abjat-sur-Bandiât** vient de se qualifier pour les demi-finales du concours régional visant à élire le parcours préféré des utilisateurs. Ce parcours, qui fait la part belle aux légendes et à l'imaginaire du Périgord, met en lumière les croyances locales tout en faisant découvrir le patrimoine. *"On y rencontre la vieille du puits et plein d'autres légendes du territoire"*, explique Stéphanie Pouplier, chargée de l'action culturelle pour le Parc Naturel Régional Périgord Limousin. Ce parcours ludique offre aussi une immersion dans l'artisanat local et des rencontres avec des créatures fantastiques issues du folklore périgourdin.

Un défi à relever contre la Charente !

Le parcours d'Abjat-sur-Bandiât continue de faire parler de lui, après avoir remporté 53% des voix face à un parcours du Pays Basque. Maintenant, il doit se mesurer à celui de Montembeuf en Charente. Les votes sont ouverts jusqu'au 23 mars [sur le site internet Tèrra Aventura](#). [sur le site internet Tèrra Aventura](#).



Abjat-sur-Bandiât / Montemboeuf, la compétition Terra Aventura continue - Terra Aventura

Programmation musicale

07h55



Marc LAVOINE

Rue Fontaine



ÉCOUTER SUR

Arts et Divertissement

Épisodes précédents >



MFR du Bergeracois : l'alternance comme tremplin pour l'avenir des jeunes

11 mars • 4 min



Périgueux : un film choc sur les violences sexuelles à l'affiche du CGR

10 mars • 4 min



Il gagne le

7 mars • 7 min

Accueil > ici > Podcasts > Ça se passe ici en Dordogne > Le parcours Tèrra Aventura d'Abjat-sur-Bandiât en Dordogne continue son aventure ! Votez pour la suite !



La radio

Newsletters

Contactez ici

Application mobile

Podcasts A-Z

Espace presse

Assistant vocaux

« Parcours Z'Adoré des Terr'Aventuriers 2025 »
Le Parcours "Zellé, Mesfia-te" en FINALE du concours

Après avoir joué au coude-à-coude avec la communauté Grolandaise le parcours d'Abjat-sur-Bandiât se retrouve en finale et affrontera les parcours de Bort-les-Orgues (19) et Saint-Savinien (17)



Le Parc vous invite à vous connecter au site web de Terra Aventura pour voter et ainsi soutenir le parcours créé par le Parc pour espérer gagner ce concours :

<https://www.terra-aventura.fr>



Votez jusqu'au 2 avril pour faire rayonner le Périgord-Limousin occitan et les savoir-faire Métiers d'art du territoire !